

Rapport de gestion

2007

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD

56^e rapport annuel

Exercice 2007



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Sommaire

5	Membres du Conseil d'administration
7	Rapport d'activité
7	Rapport du Conseil d'administration
9	Immobilier: une politique énergétique axée sur le développement durable
10	Effectifs des assurés
11	Bilan – chiffres clés
18	Compte d'exploitation - chiffres clés
21	Conclusion
23	Bilan au 31 décembre
24	Compte d'exploitation
26	Annexes aux comptes
26	1. Bases et organisation
29	2. Membres actifs et pensionnés
31	3. Nature de l'application du but
32	4. Principes d'évaluation et présentation des comptes
33	5. Couverture des risques
37	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
43	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
48	8. Demandes de l'autorité de surveillance
48	9. Autres informations relatives à la situation financière
48	10. Événements postérieurs à la date du bilan
49	Rapport de l'organe de contrôle
50	Inventaire
50	Liste des immeubles par districts vaudois et autres cantons
52	Valeurs des immeubles au bilan par districts vaudois et autres cantons
53	Appendices
53	Âge des assurés du plan de base au 1 ^{er} janvier 2008
54	Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1 ^{er} janvier 2008
55	Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1 ^{er} janvier 2008
56	Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)
57	Âge de la retraite
58	Âge des pensionnés au 1 ^{er} janvier 2008
59	Prestations mensuelles en cours au 1 ^{er} janvier 2008
60	Contact et information

Membres du Conseil d'administration

Composition au 1^{er} janvier 2008

Président

Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne

Vice-président

Daniel Chevalley**, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier

Membres

Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux

Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier

Henry W. Isler**, directeur des affaires universitaires, Jongny

Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux

Représentante du Département des finances

Christelle Luisier Brodard, secrétaire générale adjointe, Lausanne

Secrétaire

Alexandre Bernel, avocat, Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Rapport d'activité

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ci-après la CPEV, doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la CPEV d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré. Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices.

Au fil de l'année, d'autres informations concernant la CPEV sont régulièrement publiées sur son site Internet www.cpev.ch.

Rapport du Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 32 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la CPEV (art. 110 de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud - LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal des assurances du canton de Vaud et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la CPEV a réalisé en 2007 une performance brute de 3,45%, sensiblement supérieure à l'indice de référence. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la CPEV se situe à 2,75%. Ce résultat est positif, relativement aux performances annoncées par d'autres institutions de prévoyance helvétiques de taille comparable.

Les cours des actions suisses ont atteint un pic historique en juin 2007, avant de connaître une forte baisse durant le deuxième semestre. Le positionnement défensif du portefeuille de la CPEV et les investissements en valeurs secondaires ont amené une performance supérieure à l'indice de référence. Le résultat des placements en actions étrangères est quant à lui en ligne avec l'indice pertinent.

La performance des obligations suisses est très légèrement négative en termes absolus, quoique un peu meilleure que celle du marché. En matière d'obligations étrangères, la forte pondération du portefeuille en euro, principalement au détriment du dollar américain, a dégagé un bon résultat relatif.

La rentabilité des prêts hypothécaires a évolué conformément au marché, avec un apport positif des crédits de construction, en développement. La CPEV a mis en place une approche spécifique à l'égard des professionnels de l'immobilier, pour tenir compte à la fois des besoins de ceux-ci et des précautions à prendre, en lien avec les caractéristiques de leur domaine d'activité.

La CPEV reste fidèle à sa politique de placement dans le patrimoine immobilier. La performance de celui-ci est très appréciable en période de chute des marchés de valeurs mobilières. Elle l'est d'autant plus lorsque, comme durant l'exercice écoulé, elle surpasse notablement les éléments de référence. Travaillant sur le long terme, la CPEV a renforcé les mesures qui visent un développement durable, mesures qu'elle avait déjà engagées depuis plusieurs années.

Conformément aux attentes, les placements alternatifs (« hedge funds ») ont bien résisté à la tendance baissière des marchés de valeurs mobilières. Dans le secteur des investissements privés (« private equity »), des distributions importantes de bénéfices ont eu pour conséquence une performance exceptionnellement élevée.

Comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, des investissements en matières premières ont été réalisés dans le courant de l'exercice. Les prix très hauts atteints en novembre ont toutefois justifié une prise de bénéfice bienvenue. Un retour sur ce marché sera opéré en cas de baisse des valeurs.

- d/ L'objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs, revu légèrement à la hausse en fonction de l'augmentation des actifs sous gestion et de l'évolution de la répartition des actifs de la CPEV, est largement atteint. En revanche, les « fonds libres », selon la terminologie imposée par la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, soit les fonds disponibles en vue d'une utilisation conforme aux objectifs de prévoyance de la CPEV, sont eux-mêmes en baisse. Le degré de couverture effectif diminue pour sa part quelque peu. Cela découle de ce que la performance de la CPEV en 2007 a été inférieure au besoin de rentabilité composée du taux technique et des provisions nécessaires pour la sécurité financière.

Cette légère baisse du taux de couverture ne doit pas susciter d'inquiétude majeure. Les projections effectuées par la CPEV sur un horizon 2019-2020 tiennent compte de la survenance inévitable de résultats inférieurs ou comparables à celui de l'exercice écoulé.

- e/ Au niveau politique, le Conseil d'administration suit de près le projet de loi fédérale sur le financement des institutions de prévoyance de droit public. La commission d'experts constituée à ce sujet avait prôné une palette de mesures propres à éviter des cas d'insuffisance de financement d'institutions de prévoyance de droit public. Ces mesures permettent, de l'avis des experts, de renforcer à satisfaction le système de financement mixte - financement par capitalisation et par répartition (cotisations alimentant directement les prestations) - que pratique notamment la CPEV. Dans son avant-projet, le Conseil fédéral a toutefois ajouté aux mesures dégagées par les experts un délai de 30 ans au terme duquel toutes les institutions de prévoyance de droit public devraient être capitalisées à 100 %. Une telle exigence supposerait un effort financier très important des collectivités publiques concernées, voire une réduction drastique des prestations. La question se pose aussi de savoir si ces capitaux supplémentaires pourraient véritablement être investis de manière attractive, compte tenu notamment des limitations que la législation en matière de prévoyance professionnelle impose à ce jour en matière de placements à l'étranger et de l'étroitesse relative des marchés suisses, tant en valeurs mobilières qu'en valeurs immobilières.

La CPEV a appuyé les démarches entreprises par la gérante en vue de sensibiliser les intéressés, en particulier les milieux politiques, à ces problématiques. Ne tenant compte que partiellement des opinions exprimées dans le cadre de la consultation, le Conseil fédéral va en définitive proposer au Parlement un projet de loi fixant un délai de 40 ans pour atteindre la capitalisation intégrale des institutions de prévoyance. Avec d'autres caisses de pensions publiques, la CPEV et la gérante poursuivent leurs efforts d'information, en vue de démontrer les avantages d'un système de financement mixte, en particulier avec l'apport des mesures prônées par la commission d'experts.

- f/ La fiduciaire Ernst & Young SA (précédemment ATAG) était l'organe de contrôle de la CPEV depuis l'exercice 1986 inclus. Un changement paraissait dès lors opportun, selon les recommandations en la matière. D'entente avec les Conseils d'administration des Retraites Populaires et de la Caisse intercommunale de pensions, il a été décidé de réorganiser l'audit externe de nos entités, de manière à éviter qu'un même processus soit contrôlé à la fois par l'organe de révision de la gérante et par ceux des institutions gérées. Il a en outre été convenu que la CPEV et la Caisse intercommunale de pensions pourraient bénéficier des services de la même fiduciaire.

Au terme d'un appel d'offres lancé sur ces bases, les Conseils d'administration de la CPEV et de la Caisse intercommunale de pensions ont désigné la fiduciaire BDO Visura comme organe de contrôle, dès l'exercice 2007.

- g/ La CPEV a poursuivi ses efforts pour maîtriser, voire diminuer, là où c'est possible, le coût de la gestion du patrimoine, d'une part, et les frais d'administration des dossiers d'assurance, d'autre part. Ces derniers ont fait l'objet d'une nouvelle restitution, après celle déjà comptabilisée en 2006, de la part des Retraites Populaires, dès lors que les versements antérieurs de la CPEV et des autres utilisateurs de la plateforme de la gérante avaient laissé un certain disponible.

- h/ Depuis plusieurs années, le Conseil d'administration encourageait l'Etat employeur à instaurer des mécanismes de détection précoce de cas d'invalidité. En effet, ce n'est qu'au terme du droit au salaire que la CPEV est concrètement confrontée à des cas d'incapacité de travail, soit après plus d'une année. Or, il est aujourd'hui généralement reconnu que plus une intervention est tardive, moins elle a de chances de conduire à une reprise du travail du collaborateur.

Dans ce contexte et sous l'impulsion de son Service du personnel, l'Etat de Vaud a notamment organisé une Task Force réunissant divers partenaires, dont l'Office de l'assurance invalidité pour le canton de Vaud, l'ORIPH et Intégration pour Tous. Le Conseil d'administration a volontiers accepté que le médecin-conseil de la CPEV participe au travail de cette Task Force, qui a d'ores et déjà porté ses fruits dans un certain nombre de situations individuelles d'incapacité de travail.

Immobilier: une politique énergétique axée sur le développement durable

Le parc immobilier de la CPEV est géré dans une vision à long terme qui respecte les principes du développement durable.

Dès les années 1990 déjà, la problématique de l'épuisement des énergies fossiles et de la protection de l'environnement fut prise au sérieux; ainsi Les Retraites Populaires, à qui la gestion du parc est confiée, appliquèrent des mesures d'optimisation énergétique aux bâtiments de la CPEV, faisant alors figure de pionnière.

Aujourd'hui de nouvelles techniques sont apparues et les méthodes se sont précisées, mais le souci de rationaliser la consommation d'énergie et d'agir en respectant l'environnement reste intact, comme l'illustrent ci-après les exemples de mesures appliquées au parc immobilier de la CPEV.

Les rénovations d'immeubles sont analysées en profondeur. Ainsi, la rénovation des immeubles sis au Chemin des Libellules 6-8-10-12 à Lausanne, qui a fait l'objet d'un projet pilote au niveau cantonal, a obtenu le label Minergie en l'an 2000, le premier attribué à un bâtiment de plusieurs logements (137 logements) dans le canton de Vaud.

En outre, un vaste programme d'analyse technique du parc immobilier est mené en continu à l'aide de la méthode d'évaluation EPIQR (Energy Performance, Indoor environment Quality and Retrofit), méthode qui a été développée à l'EPFL dans le cadre d'un projet européen. Cet outil donne une vision globale de l'état des immeubles, permettant de planifier et coordonner sur le moyen / long terme les travaux d'entretien et de rénovation. Il offre également la possibilité d'orienter les plans d'investissements futurs vers une réduction des rejets de CO₂.

Ainsi, avant chaque nouvelle construction ou rénovation d'enveloppe des bâtiments existants, un bilan thermique est systématiquement établi afin de mettre en œuvre les meilleures solutions possibles pour limiter la consommation des énergies et accroître le confort général des locataires. A titre d'exemple, citons le système de récupération de chaleur mis en place sur l'installation de ventilation de l'immeuble Béthusy 84 a-b-c à Lausanne (construit en 1974 et comptabilisant 196 appartements) ou encore l'étude actuelle de développement d'un plan de quartier important selon les standards du label Minergie-P.

Sont également en cours d'élaboration, des concepts généraux en relation directe avec la protection de l'environnement. Ils visent, par exemple, l'utilisation systématique de produits de nettoyage biodégradables par les concierges des immeubles – tout en assurant leur formation adéquate, la gestion des stocks et l'élimination appropriée des produits dépassés – ou encore l'optimisation des éclairages électriques dans les espaces communs des bâtiments.

Enfin, divers autres projets permettent de faire évoluer les immeubles existants vers les normes de sécurité modernes; comme par exemple la mise en place d'une porte de cabine sur tous les anciens ascenseurs (l'ensemble du parc répond ainsi à la norme européenne en la matière), ou encore la réalisation d'un inventaire des éléments de sécurité des garde-corps. Sans oublier notre système de gestion de la qualité qui contribue à l'application efficace des processus de travail et à l'amélioration continue de ceux-ci. Dans ce cadre, une enquête de satisfaction est régulièrement réalisée auprès des locataires.



L'immeuble sis à la route des Tattes-d'Oie 85 à Nyon a été rénové entre 2006 et 2007 suite à une analyse menée à l'aide de la méthode EPIQR.

Effectifs des assurés

Plan de base

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 548 unités. En effet, l'effectif est passé de 27'399 à 27'947 unités (chiffre 2.1 des annexes aux comptes). Les appendices A, B, C et D donnent des indications détaillées relatives aux structures d'âges et aux degrés moyens d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base a augmenté d'un mois par rapport à l'exercice précédent. Il se situe dès lors à 43 ans et 6 mois à la fin de l'année.

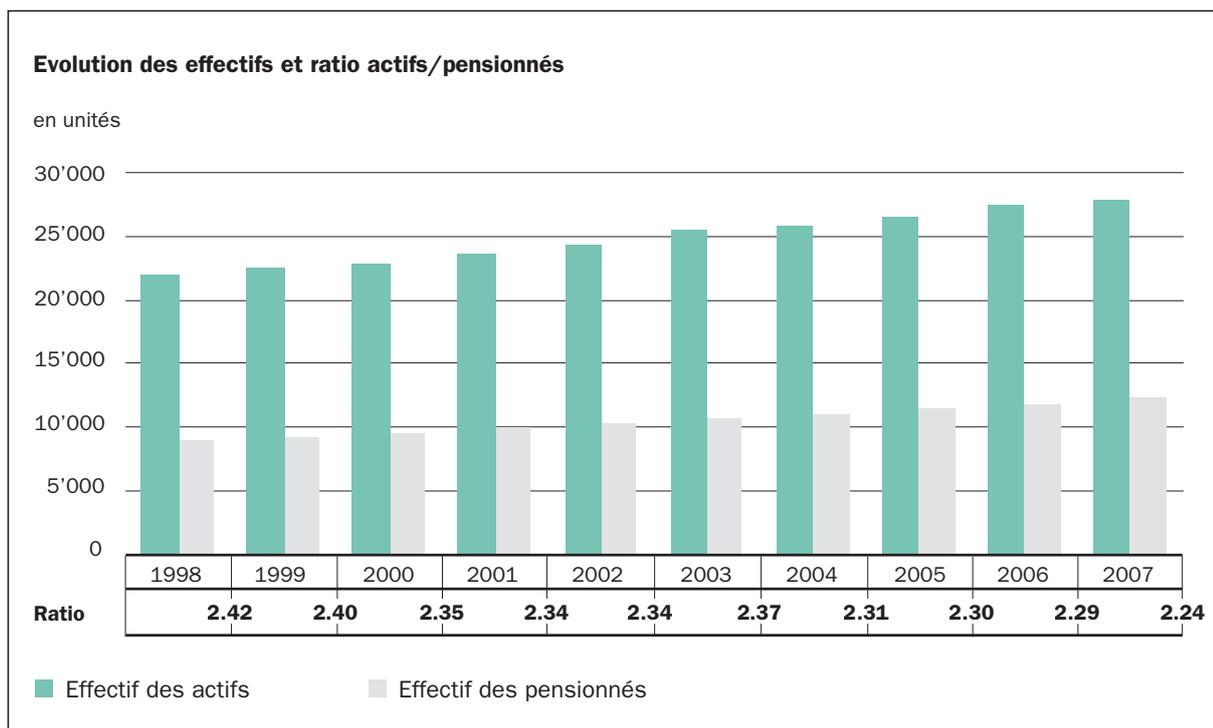
Plan risques

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, nous avons enregistré une diminution de l'effectif des assurés du plan risques de 27 unités. En effet, ce dernier est passé de 185 à 158 unités (chiffre 2.1 des annexes aux comptes). Le plan risques s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans, ou avant l'âge de 20 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 58 ans.

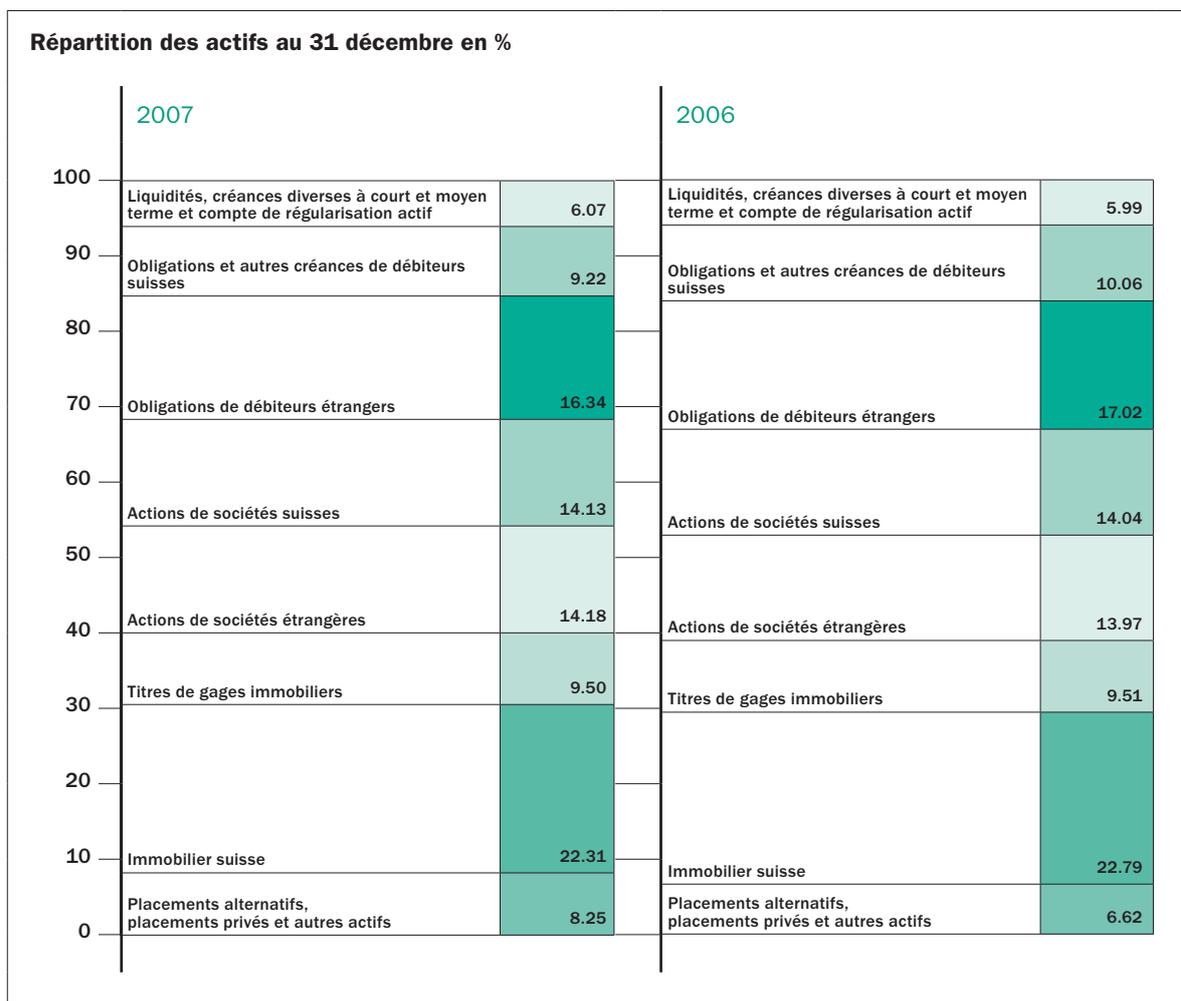
Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} janvier 2008, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 499 unités. En effet, ce dernier est passé de 12'041 à 12'540 unités (chiffre 2.2 des annexes aux comptes).

Les appendices E et F donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraite, aux âges effectifs de retraite ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.



Bilan - chiffres clés

**Placements**

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

En matière de loyauté, la gérante et la CPEV ont pris diverses mesures en application des articles 48f ss OPP2 et du code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle, auquel elles ont adhéré respectivement en 1997 et en 2004. Ces mesures visent à s'assurer que les collaborateurs, ainsi que les tiers gérants respectent les règles établies en matière de loyauté dans la gestion de fortune. C'est dans ce cadre que les critères de sélection des gestionnaires externes ont été revus au cours de l'année 2007 ; tous respectent les règles édictées.

Liquidités

Les montants disponibles pour les placements et les prestations sont gérés auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été poursuivis en 2007.

La rentabilité s'est nettement améliorée en 2007 par rapport à l'exercice précédent.

Créances diverses à court et moyen terme

Ce poste comprend les créances à moins d'une année.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées de débiteurs suisses, les prêts directs aux collectivités publiques, ainsi que des placements collectifs.

Au cours de l'année 2007, l'économie suisse a connu une croissance très dynamique. Le premier semestre est caractérisé par une forte hausse des taux d'intérêts qui a été suivie sur la deuxième partie de l'année par une baisse due à la crise des crédits hypothécaires aux Etats-Unis. Nous avons assisté à une crise des liquidités importante, ce qui a entraîné une augmentation du coût de refinancement des débiteurs de type « entreprise ». La BNS a procédé à une augmentation de ses taux directeurs à trois reprises portant sa cible de 2,25% à 2,75%.

Dans ce contexte de bas niveau des taux d'intérêts en comparaison historique et malgré une stratégie à caractère très défensif, le portefeuille n'a pas permis de dégager de rendement sur l'année 2007.

Pour l'année 2008, le processus de diversification et de renforcement du suivi de la gestion externe sera poursuivi. Les critères d'investissements seront également affinés.

Obligations de débiteurs étrangers

Le portefeuille est composé de 32 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires différents.

Après un premier semestre 2007 marqué par une forte hausse des taux d'intérêts sur les principaux marchés obligataires, la deuxième partie de l'année a été touchée par la baisse des taux due à la crise des crédits liés au risque hypothécaire américain et à la crise de liquidités qui s'en est suivie. L'année 2007 restera de manière générale comme l'année de la hausse de la perception du risque et du retour de la volatilité sur tous les marchés après trois années de compression intense des primes de risque.

En ce qui concerne les devises, le dollar américain et la livre sterling ont fortement reculé, surtout sur le deuxième semestre. Par contre l'euro, principale monnaie du portefeuille, s'est apprécié contre le franc suisse. A relever les plus hauts niveaux historiques atteints par l'euro contre le franc suisse (1.6828) et contre le dollar (1.4967).

Dans cet environnement très volatil et caractérisé par une forte baisse du dollar, le portefeuille a connu une faible rentabilité.

En 2008, l'accent sera mis sur la recherche de gestionnaires externes offrant une réelle diversification.

Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Le portefeuille est composé de 37 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires différents.

L'année écoulée s'est caractérisée par de grandes fluctuations dans les marchés boursiers. En effet, des plus hauts historiques ont été réalisés durant l'année sur l'Europe, les Etats-Unis et les pays émergents suivis par de fortes baisses notamment durant l'été et au mois de novembre. C'est la crise des crédits hypothécaires aux Etats-Unis et la forte implication de nombreuses institutions financières qui ont suscité un bon nombre d'interrogations dans les milieux boursiers.

Après les années 2005 et plus particulièrement 2006, pendant lesquelles les ventes ont été réalisées au fur et à mesure de la progression du marché conformément à l'allocation des actifs, l'année 2007 se résume par une activité acheteuse nette, principalement suite à la forte baisse des marchés.

Pour l'année 2008, un environnement très volatil est attendu. Dès lors, une stratégie prudente de réinvestissements restera d'actualité lors de corrections.

Titres de gages immobiliers

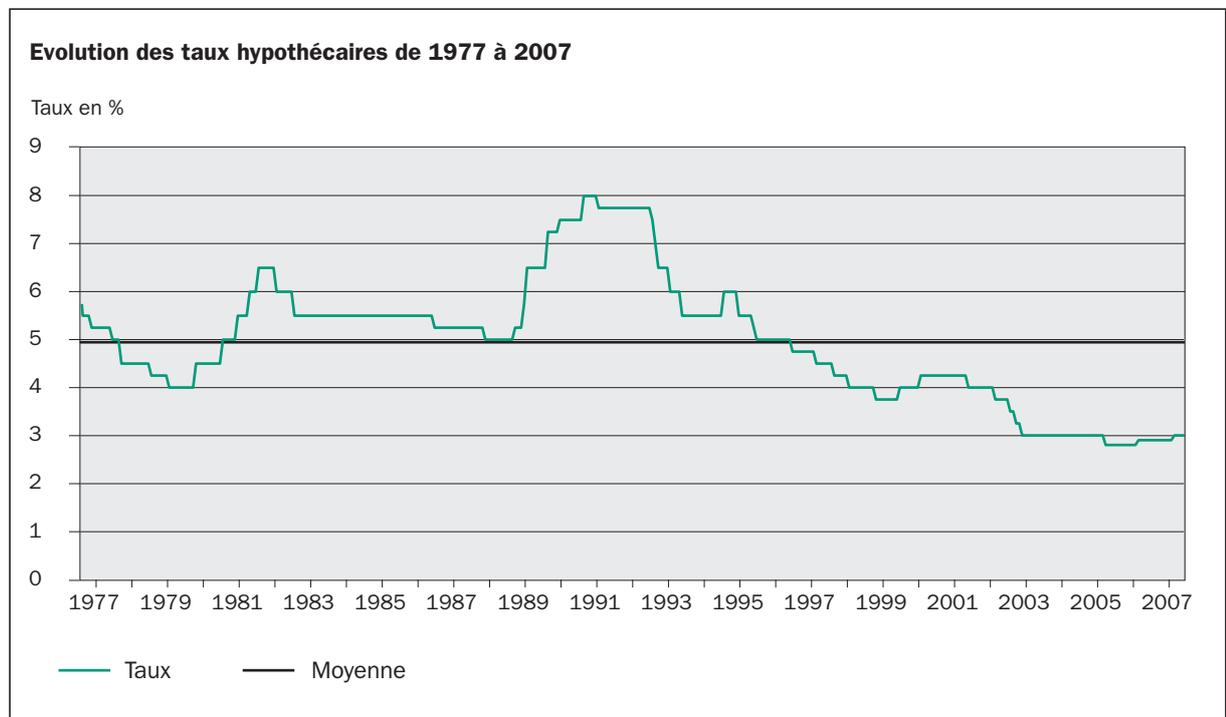
Ce poste comprend les prêts hypothécaires gérés en direct et les placements collectifs similaires.

Le faible niveau des taux d'intérêts a engendré une rentabilité basse sur le portefeuille en 2007. La performance est néanmoins conforme à celle du marché. La tendance des taux est haussière présageant ainsi une potentielle amélioration du rendement pour le prochain exercice.

La concurrence entre les établissements prêteurs est toujours très vive.

Le portefeuille de la CPEV ne connaît pas de problème important lié au risque. La politique prudente de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité.

En 2008, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière et ceci par des actions ponctuelles, dont principalement notre participation pour la troisième année consécutive à Habitat & Jardin.



Au 31 décembre 2007, la CPEV est propriétaire de 255 immeubles et groupes d'immeubles représentant 453 adresses postales. Ceux-ci abritent 7'262 appartements, 73'440 m² de surfaces commerciales et 7'423 places de parc et garages.

Immobilier direct

	2007 CHF	2006 CHF
Solde au 1^{er} janvier	1'701'715'312.67	1'656'300'263.80
Acquisitions en 2007 :		
Aloys-Fauquez 95-97, Lausanne	6'982'341.00	
Préfaully 18-24, Chavannes-près-Renens	14'095'320.00	
Acquisitions en 2006 :		
Riant-Mont 10, Lausanne		5'832'298.00
Union 2, Marly		2'911'172.00
Constructions terminées en 2007 :		
Impasse des Agges 12-14-16-18, Avry-sur-Matran	8'500'000.00	
Constructions terminées en 2006 :		
Industrie 12-16 / Cigogne 2-4, Bussigny	303'664.65	20'155'000.00
Fleurettes 9 / 20-38, Yverdon-les-Bains (économie sur prévision coût de construction)		-700'000.00
Travaux à plus value lors de transformation / réaffectation d'immeubles en 2006 :		
Juste-Olivier 7, Nyon		1'330'000.05
Travaux à plus-value lors de rénovations :	2'647'269.85	5'018'337.75
Ventes :		
World Trade Center, Lausanne (participation)		
Borde 3 A-B-C-D / 5 C-D, Lausanne (participation)		
Total des ventes	-47'264'171.58	
Servitude :		
Octroi à des tiers	-4'200.00	-5'200.00
Non réalisé :		
Gain en capital brut	8'575'552.71	10'873'441.07
Solde au 31 décembre	1'695'551'089.30	1'701'715'312.67

Immobilier direct, investissements en cours

Solde au 1^{er} janvier	6'556'017.55	13'839'639.95
Travaux	16'127'303.50	24'682'975.15
Consolidations	-10'188'338.25	-27'637'631.50
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	-2'435'611.20	-4'328'966.05
Solde au 31 décembre	10'059'371.60	6'556'017.55

Immobilier direct, terrains en développement

Solde au 1^{er} janvier	1'151'118.95	20'694.00
En Plamont, Orbe - addenda au plan de quartier (frais d'étude)	6'994.00	10'425.90
Allée-du-Château 2-3-4-5, Villars-sur-Glâne (extourne sur travaux en cours)	-1'119'999.05	
Allée-du-Château 2-3-4-5, Villars-sur-Glâne (coût et frais d'acquisition du terrain)		1'119'999.05
Solde au 31 décembre	41'343.00	1'151'118.95

Immobilier direct, investissements non traditionnels

Solde au 1^{er} janvier	0.00	8'000'000.00
La Gracieuse, Lonay (vente de la participation en 2006)		-8'000'000.00
Solde au 31 décembre	0.00	0.00

Placements collectifs

Solde au 1^{er} janvier	3'441'000.00	3'371'000.00
Acquisition parts Société Coopérative d'Habitation, Lausanne	1'500'000.00	
Acquisition parts Procimmo Swiss Commercial Fund	7'950'000.00	
Acquisition parts Société Coopérative Bel-Automne, Romanel-sur-Lausanne		70'000.00
Gain en capital brut	159'000.00	
Solde au 31 décembre	13'050'000.00	3'441'000.00

Correctif d'actif*

Solde au 1^{er} janvier	-321'647.46	-274'905.16
Attribution de l'année 2007	-669'943.52	
Attribution de l'année 2006		-46'742.30
Solde au 31 décembre	-991'590.98	-321'647.46

* Le correctif d'actif est passé de CHF 321'647.46 à CHF 991'590.98. Il concerne les immeubles subventionnés, ainsi que les immeubles Cathédrale 5 à Lausanne et Union 24-26 / Général-Guisan 39-41-43 à Vevey.

Immobilier suisse au 31 décembre

Immobilier direct	1'717'710'212.92	1'712'541'801.71
Immobilier direct	1'705'651'803.90	1'709'422'449.17
Placements collectifs	13'050'000.00	3'441'000.00
Correctif d'actif	-991'590.98	-321'647.46

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

L'année 2007 fut bonne pour les placements alternatifs malgré les difficultés rencontrées lors du second semestre. En effet, l'année a été divisée en deux périodes quant aux performances. Alors que durant le premier semestre tous les mois ont été positifs, le second a connu une plus grande volatilité.

Depuis la création du portefeuille à fin juillet 2002, la performance reste conforme aux attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires.

A noter que la volatilité, en augmentation depuis quatre ans, reste plus basse qu'attendue grâce à une bonne diversification du portefeuille.

Années	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31.07.02)	0.89%	N/A*	N/A*
2003	10.03%	N/A*	N/A*
2004	4.58%	6.40%	2.63%
2005	4.06%	5.68%	3.17%
2006	6.68%	5.96%	3.42%
2007	5.73%	5.96%	3.64%

* N/A = non applicable

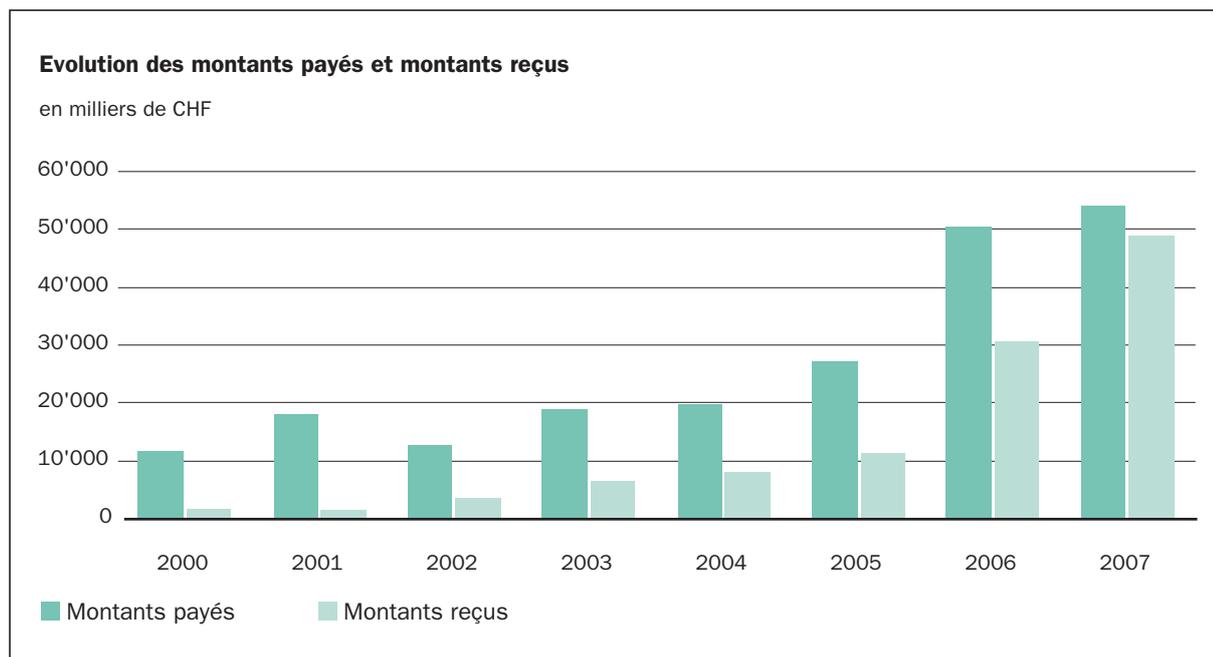
Placements privés

Ce poste comprend les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés.

Globalement, le bilan pour 2007 est positif grâce aux éléments suivants :

- L'environnement a été, comme en 2006, favorable pour les cessions des sociétés, ce qui a permis d'obtenir de bonnes performances.
- Les levées de fonds et les montants investis dans l'industrie se situent à des niveaux similaires à ceux de 2006. Les investisseurs n'ont ainsi pas perdu confiance dans cette classe d'actifs.
- En été 2007, une réévaluation des risques a été effectuée. Celle-ci s'est traduite par une diminution de l'utilisation du crédit.

A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. En conséquence, seul 10% des dossiers reçus sont finalement retenus en moyenne. Cette politique sera maintenue. Le graphique ci-après illustre l'augmentation croissante des montants reçus par rapport à ceux payés.



Matières premières

Des investissements dans les matières premières ont été réalisés pour la première fois cette année par le biais de cinq fonds spécialisés.

L'année a été marquée par la hausse spectaculaire des prix des matières premières à partir de mi-août 2007. Le pétrole a frôlé la barre des USD 100 le baril en novembre, l'or a également établi un nouveau record en s'approchant des USD 850 l'once et les prix de certaines matières agricoles ont atteint des niveaux encore jamais vus.

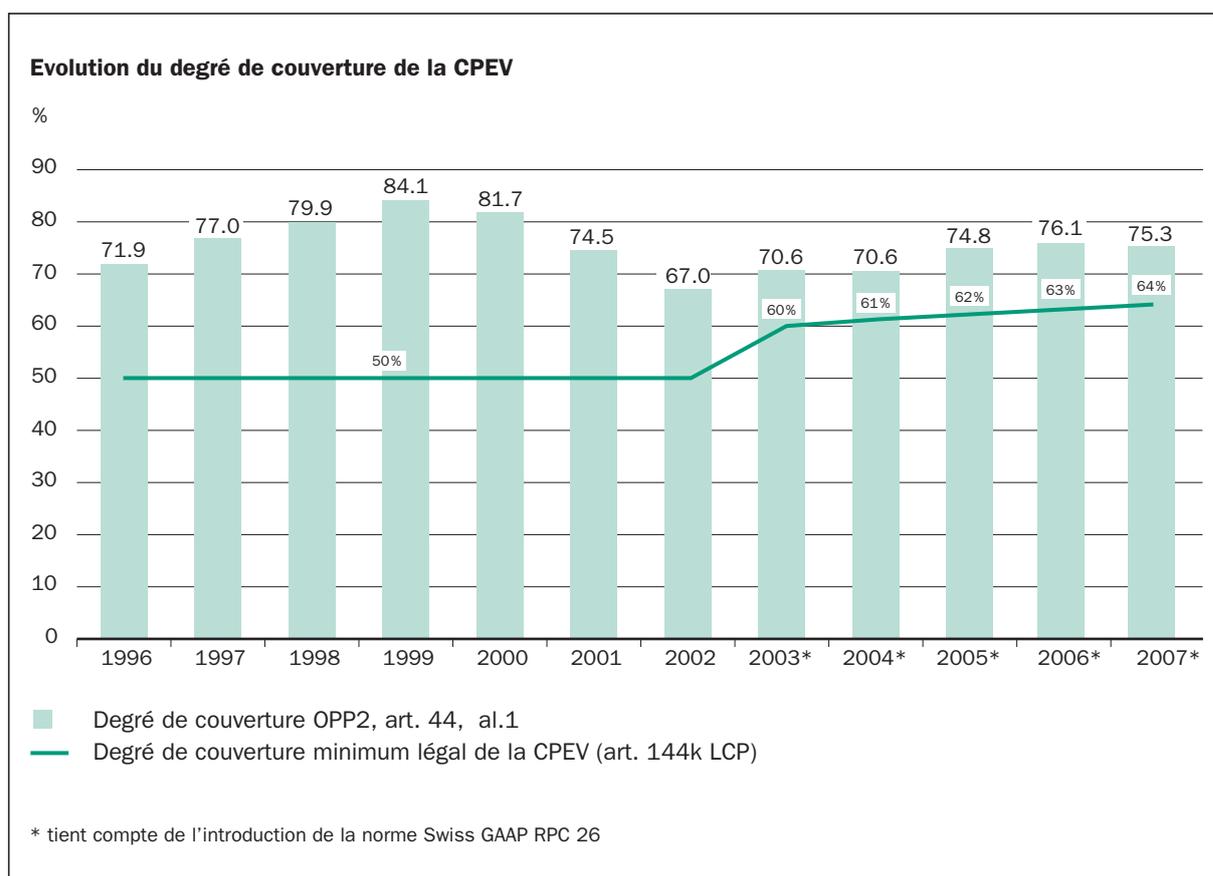
Etant donné le niveau élevé des prix des matières premières, l'intégralité du portefeuille a été vendu en novembre, dégageant un bénéfice substantiel.

Seule une correction importante du marché nous convaincra de revenir sur cette classe d'actifs intéressante en termes de diversification.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP, de porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.



Compte d'exploitation - chiffres clés

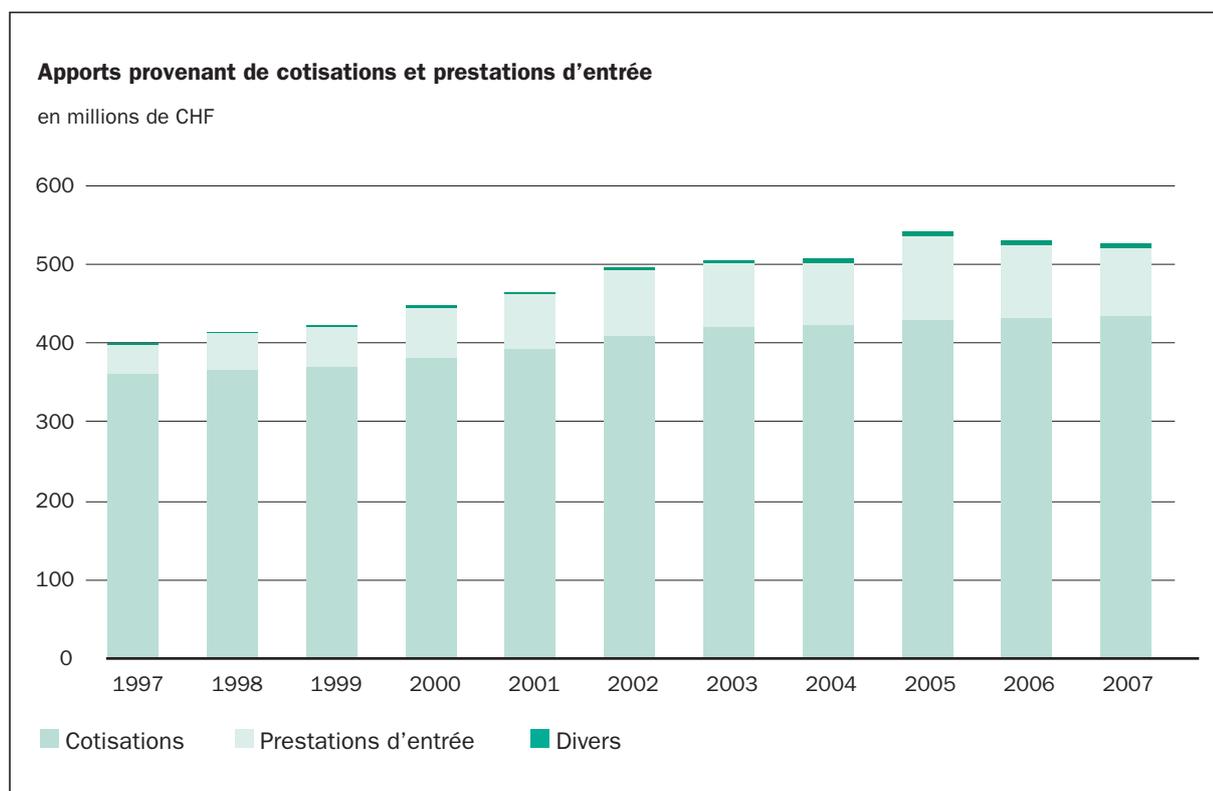
Ressources

Au cours de l'année 2007, les ressources ont diminué de quelque CHF 1.18 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF 1.24 millions);
- Primes uniques et rachats et apports de libre passage (CHF -4.73 millions);
- Cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 2.36 millions).

Nous pouvons relever que tous les postes enregistrent une augmentation, à l'exception du poste primes uniques et rachats qui, quant à lui, enregistre une diminution de CHF 4.73 millions. C'est la raison pour laquelle les ressources ont globalement diminué.



Prestations

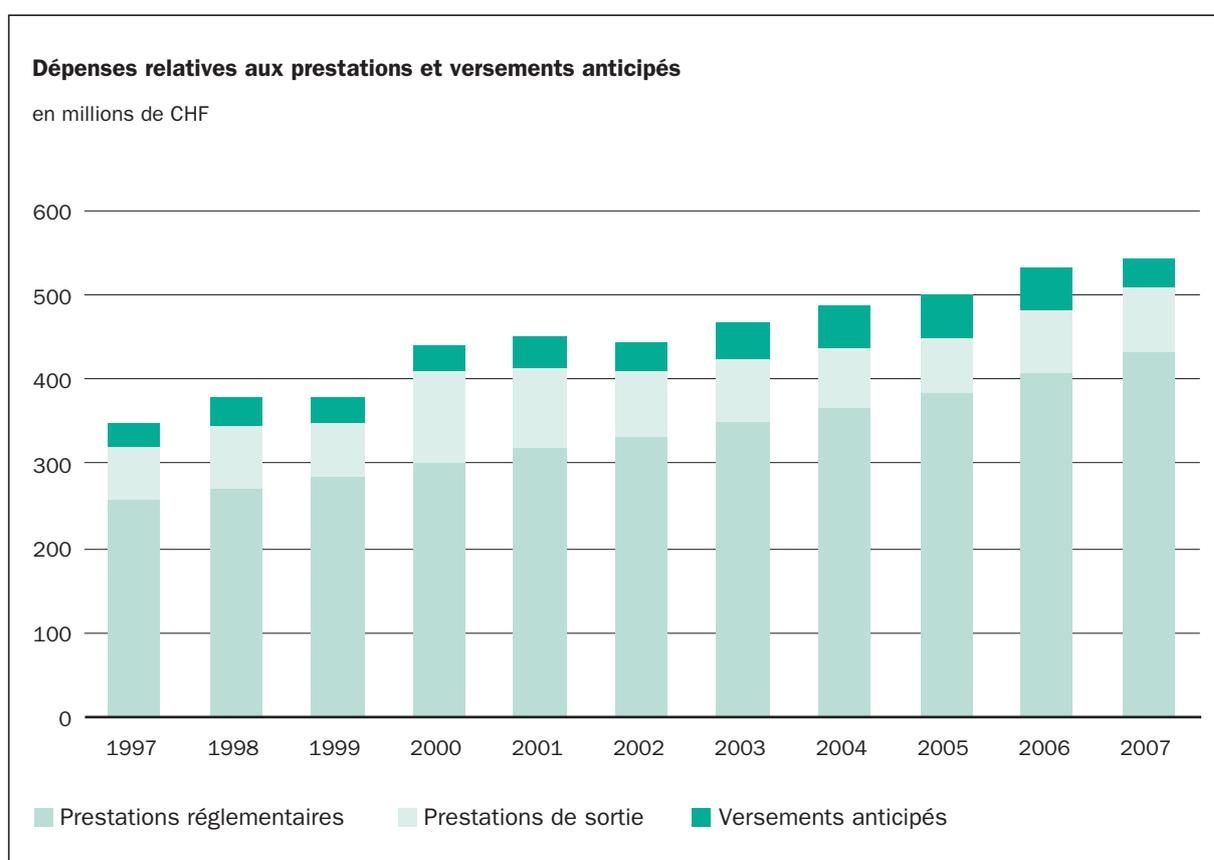
Au cours de l'année 2007, les prestations ont augmenté globalement de CHF 10.25 millions.

Cette variation provient des postes suivants :

- prestations réglementaires (CHF 24.30 millions) ;
- versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF -16.59 millions) ;
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 2.51 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires ainsi qu'à l'indexation des pensions de 1,25% accordée au 1^{er} janvier 2007.



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CPEV	Indices de références
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	2.03%	2.41%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	- 0.03%	- 0.27%
Obligations de débiteurs étrangers	1.88%	1.52%
Actions de sociétés suisses	0.40%	- 0.05%
Actions de sociétés étrangères	1.05%	1.12%
Titres de gages immobiliers	3.14%	3.12%
Immobilier suisse	7.88%	7.03%
Placements alternatifs	5.94%	6.80%
Placements privés	19.73%	11.58%
Matières premières	16.41%	21.18%

De manière générale les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

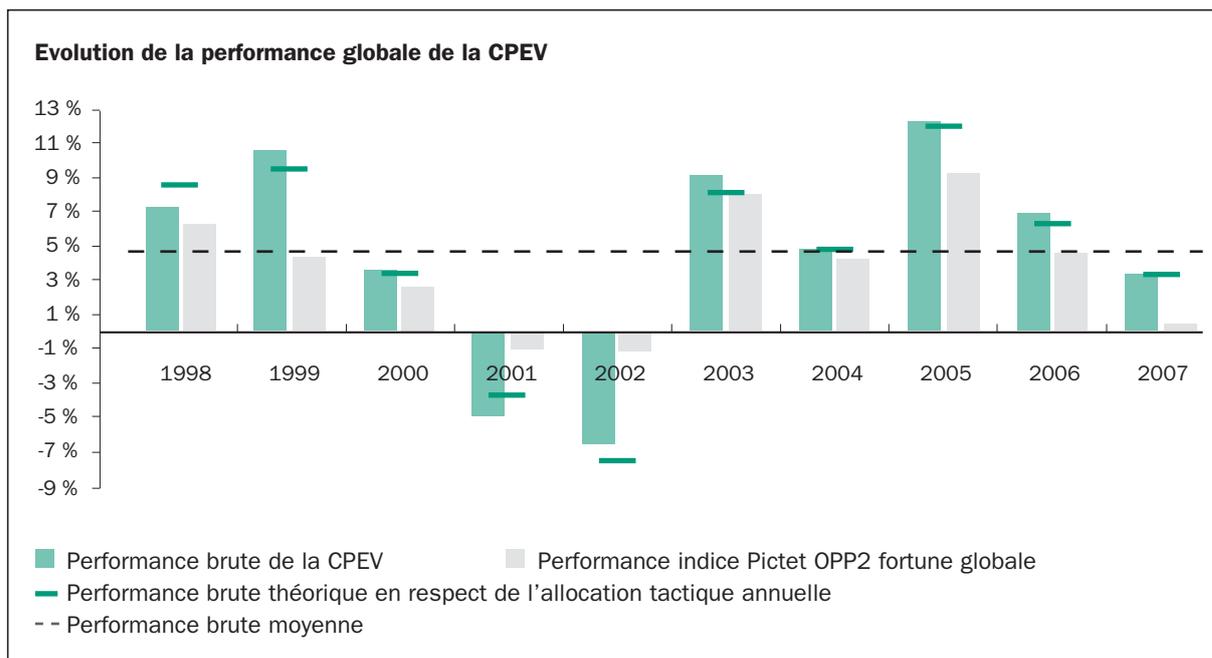
Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est elle-même attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous l'angle financier et comptable.

en %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Performance brute	7.32	10.63	3.73	-4.86	-6.49	9.23	4.97	12.38	7.00	3.45	4.73
Performance théorique *	8.63	9.58	3.48	-3.70	-7.46	8.13	4.78	11.95	6.32	3.38	4.50
Indice Pictet OPP2 fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	0.44	3.84

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.



Frais d'administration

La facturation des Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de la gestion des dossiers. Les frais d'administration sont exprimés en pour-cent de la somme des salaires cotisants (voir graphique sous point 7.3 des annexes aux comptes).

En 2007, Les Retraites Populaires ont procédé à une nouvelle restitution de CHF 1'829'200.00 (en 2006, CHF 1'398'800.00), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une diminution de 24,54% (en 2006, 19,28%).

Conclusion

De 2003 à 2006, la CPEV a connu quatre exercices très positifs, qui lui ont permis d'améliorer son taux de couverture, en constituant une réserve de fluctuation de valeurs conforme aux objectifs fixés, et d'octroyer – pour la première fois de son propre chef et en l'absence d'un autre mode de financement – une indexation des rentes. L'année 2007 et en particulier son 2ème semestre, en avant-goût de la tendance baissière des marchés qui se poursuit en 2008, sont venus rappeler que rien n'était jamais acquis en matière financière.

La forte diversification des placements de la CPEV et la qualité des prestations de la gérante ont permis de réaliser en 2007 une performance qui se compare favorablement au marché. Le Conseil d'administration constate ainsi avec satisfaction que la politique de placements choisie fait aussi ses preuves lorsque les valeurs mobilières suisses et étrangères entament un mouvement baissier. Il s'agit toutefois de rester vigilant, l'exercice 2008 ayant débuté de manière peu prometteuse. Pour assurer l'avenir de l'institution, le Conseil d'administration, avec le concours des autres intervenants, reste prêt à réagir rapidement aux modifications constantes du contexte économique dans lequel évolue la CPEV, comme aux mutations qui se dessinent dans son environnement politique, légal et social.

Bilan au 31 décembre

Actif	Annexes	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Placements	6.4	7'680'324'696.95	7'497'633'311.22
Liquidités		405'860'522.12	403'747'086.93
Créances à court terme		46'844'939.42	29'719'546.63
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		709'133'119.72	756'080'003.36
Obligations de débiteurs étrangers		1'257'749'515.26	1'279'174'259.00
Actions de sociétés suisses		1'086'932'028.56	1'054'796'576.28
Actions de sociétés étrangères		1'091'010'125.80	1'049'531'754.45
Titres de gages immobiliers		730'634'005.05	714'421'281.80
Immobilier suisse		1'717'710'212.92	1'712'541'801.71
Placements alternatifs		489'917'550.99	381'793'940.54
Placements privés		144'532'677.11	115'827'059.52
Autres actifs		0.00	1.00
Compte de régularisation actif	7.1	14'476'806.38	16'307'524.33
		7'694'801'503.33	7'513'940'835.55
Passif			
Dettes	7.1	12'248'258.85	13'588'100.77
Prestations de libre passage et rentes		3'969'098.80	6'885'761.44
Autres dettes		8'279'160.05	6'702'339.33
Compte de régularisation passif	7.1	5'622'510.95	7'708'919.59
Provisions non techniques	7.1	9'126'546.68	9'452'443.73
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		6'513'185'681.00	6'193'468'110.60
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		5'051'135'657.00	4'965'651'214.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		4'839'485'114.00	4'604'828'350.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		110'214.00	125'343.60
Provisions techniques	5.6	286'121'641.00	260'296'855.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		10'176'852'626.00	9'830'901'762.60
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP : 36 % en 2007, 37 % en 2006)	9.1	-3'663'666'945.00	-3'637'433'652.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	1'061'420'873.12	1'036'172'923.61
Situation au 1 ^{er} janvier		1'036'172'923.61	973'497'613.01
Dissolution (-)/ constitution (+) de l'exercice		25'247'949.51	62'675'310.60
Fonds libres	5.9	93'197'632.73	253'550'337.25
Situation au 1 ^{er} janvier		253'550'337.25	233'912'714.61
Attribution (+)/ prélèvement (-) de l'exercice		-160'352'704.52	19'637'622.64
		7'694'801'503.33	7'513'940'835.55
Degré de couverture OPP2 art. 44, al.1	5.8	75.35%	76.12%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 15 avril 2008
Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron
président

Daniel Chevalley
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 15 avril 2008
Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Les Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Roger Bornand
directeur

Compte d'exploitation

	Annexes	2007 CHF	2006 CHF
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		447'545'020.29	449'965'985.86
Cotisations des salariés	7.2.1	159'971'315.53	159'214'540.80
Cotisations de l'employeur	7.2.2	159'971'315.53	159'214'540.80
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.3	5'250'797.11	4'863'090.81
Finances d'entrée	7.2.4	0.00	40.68
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.5	107'061'275.03	106'604'629.07
Primes uniques et rachats	7.2.6	15'258'238.94	19'998'780.55
Subsides du fonds de garantie		32'078.15	70'363.15
+ Prestations d'entrée		79'155'853.07	77'906'899.79
Apports de libre passage		73'578'483.52	73'569'848.34
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		5'577'369.55	4'337'051.45
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		526'700'873.36	527'872'885.65
- Prestations réglementaires		-427'380'831.35	-403'080'768.95
Rentes de vieillesse		-303'366'914.60	-283'648'020.05
Rentes de survivants		-44'160'529.05	-42'289'946.35
Pensions d'enfants		-7'697'114.60	-7'478'449.80
Rentes d'invalidité		-49'607'451.30	-47'905'719.90
Autres prestations réglementaires	7.4	-20'374'054.55	-20'082'671.00
Prestations en capital à la retraite		-1'727'750.75	-1'422'189.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-447'016.50	-253'772.70
- Prestations extra-réglementaires	7.3.1	-361'297.05	-338'419.95
- Prestations de sortie	7.3.2	-113'687'512.75	-127'761'891.45
Prestations de libre passage en cas de sortie		-79'141'677.80	-76'629'089.25
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-34'545'834.95	-51'132'802.20
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-541'429'641.15	-531'181'080.35
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-319'717'570.40	-349'322'041.60
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-85'484'443.00	-150'392'223.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-234'656'764.00	-237'037'727.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		15'129.60	50'046.40
Constitution des provisions techniques concernant les exercices antérieurs		0.00	0.00
Constitution des provisions techniques		-25'824'786.00	-17'479'812.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100%		-345'950'863.40	-404'859'715.60
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP : 36% en 2007, 37% en 2006)		26'233'293.00	55'537'674.00
- Charges d'assurance		-2'683'246.00	-3'494'987.00
Cotisations au fonds de garantie		-2'683'246.00	-3'494'987.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-337'129'584.19	-356'125'223.30

	Annexes	2007 CHF	2006 CHF
= Résultat net de l'activité d'assurance		-337'129'584.19	-356'125'223.30
+ Résultat net des placements	6.8	207'725'592.21	444'000'289.24
Liquidités		7'592'212.53	3'319'939.96
Créances à court terme		-282'000.03	-217'525.50
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		-1'119'884.07	7'775'681.84
Obligations de débiteurs étrangers		22'459'720.10	14'037'823.86
Actions de sociétés suisses		1'070'515.09	172'323'307.88
Actions de sociétés étrangères		7'624'217.88	98'246'703.73
Titres de gages immobiliers		21'071'517.50	20'488'912.68
Immobilier suisse		96'272'163.72	92'214'833.66
Placements alternatifs		23'501'732.33	21'612'319.97
Placements privés		23'261'460.51	13'734'949.16
Matières premières		6'238'237.65	0.00
Autres actifs		35'699.00	463'342.00
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		325'897.05	363'379.27
+ Autres produits		225'072.43	416'148.19
Produits de prestations fournies		214'058.88	277'459.19
Produits divers		11'013.55	138'689.00
- Frais d'administration	7.3.3	-6'251'732.51	-6'341'660.16
Frais d'administration		-626'723.01	-486'090.76
Frais de gestion des dossiers		-5'625'009.50	-5'855'569.40
+/- Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-135'104'755.01	82'312'933.24
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		-25'247'949.51	-62'675'310.60
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		-160'352'704.52	19'637'622.64

Annexes aux comptes

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation, à la CPEV, d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1^{er} octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1^{er} octobre 2003

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 13 décembre 2006

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 1^{er} janvier de chaque année

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, mis à jour au 1^{er} janvier 2007

Règlement de liquidation partielle (en cours d'approbation par l'Autorité de surveillance des fondations)

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1^{er} janvier 2008, elle se compose de :

Président

Paul-Arthur Treyvaud

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-président

Vacant

Autres membres

Bertrand	Barbezat
Gloria	Capt
François	Chanson
John	Christin
François	de Werra
Anne-Marie	Dick
Christine	Girod
Dominique	Kohli
Fabien	Loi Zedda
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud
Claudine	Wyssa

Suppléants

Doris	Cohen-Dumani
Anne	Décaillet
Thérèse	de Meuron
Jean-Pierre	Grin
Christian	Polin
Cédric	Scherrer
Bertrand	Tille

Secrétaire

Christian Marquis

**Membres désignés par les associations
faitières du personnel**

Vice-président

Vacant

Autres membres

François	Althaus
Jean-Paul	Forster
Fernand	Gentizon
Lucienne	Girardbille
Jean-Marc	Haller
Daniel	Nicolet
Dao	Orcel
Georges	Piotet
Claude	Pidoux
Jacques	Reymond
Dominique	Rossi
Walter	Steiner
Pierre	Théraulaz
Claude-Alain	Tréhan
Gaétan	Zurkinden

Suppléants

Hervé	Cretenoud
Michel	Deppierraz
Jean-Paul	Hermann
Pierrette	Iselin
Philippe	Martinet
Myriam	Petitpierre
<i>Vacant</i>	

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1^{er} janvier 2008, il se compose de :

Président	Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne
Vice-président	Daniel Chevalley**, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier
Membres	Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier Henry W. Isler**, directeur des affaires universitaires, Jongny Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux
Représentante du Département des finances	Christelle Luisier Brodard, secrétaire générale adjointe, Lausanne
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 24 43
Rue Caroline 11	Fax :	021 348 24 99
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site web :	www.cpev.ch

Droit à la signature

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration ; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général des Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Hewitt Associés, Nyon, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO Visura, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin – conseil ;

La CPEV fait calculer chaque année la performance par le consultant Coninco, Vevey. Une attestation est fournie ; PPCmetrics, Zurich, consultant pour la congruence actifs - passifs ;

Les Retraites Populaires, Lausanne, et leurs conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2007 / 2006	27'399	185	27'584	26'622	164	26'786
Augmentation						
Nouveaux	3'119	152	3'271	3'123	171	3'294
	3'119	152	3'271	3'123	171	3'294
Diminution						
Démissions	-1'781	-69	-1'850	-1'665	-61	-1'726
Transferts au plan de base		-110	-110		-89	-89
Décès sans prestation	-7		-7	-10		-10
Décès avec prestations	-18		-18	-17		-17
Invalides	-152		-152	-134		-134
Retraités	-613		-613	-520		-520
	-2'571	-179	-2'750	-2'346	-150	-2'496
Effectif au 1^{er} janvier 2008 / 2007	27'947	158	28'105	27'399	185	27'584

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2007 / 2006		
Invalides définitifs	1'993	1'957
Invalides temporaires	35	35
Retraités	7'056	6'767
Conjoints survivants	1'917	1'875
Enfants	1'040	1'032
	12'041	11'666
Augmentation		
Nouveaux invalides définitifs	86	84
Nouveaux retraités	569	498
Nouveaux conjoints survivants	126	128
	781	710
Diminution		
Sorties par décès		
Invalides définitifs décédés	-40	-40
Retraités décédés	-180	-204
Conjoints survivants décédés	-87	-86
	-307	-330
Sorties par suppression de pension		
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-6	-8
Retraités	-2	-5
Conjoints survivants (art. 63 LCP)		0
	-8	-13
Pensions temporaires		
Invalides temporaires	16	0
Enfants	17	8
	33	8
Effectif au 1^{er} janvier 2008 / 2007	12'540	12'041

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2008 / 2007		
Invalides définitifs	2'033	1'993
Invalides temporaires	51	35
Retraités	7'443	7'056
Conjoints survivants	1'956	1'917
Enfants	1'057	1'040
	12'540	12'041

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques : 3 % (assuré 1 %, employeur 2 %)
- b) plan de base : 24 % (assuré 9 %, employeur 15 %)

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Dès 2006, ce fonds n'est plus alimenté.

4 Principes d'évaluation et présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs et mandats de gestion (y compris les intérêts courus) figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue; pour les parts de coopératives, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière.

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les autres créances suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction et les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins (y compris rénovations totales) 6,60 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00 %

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

Placements alternatifs, placements privés et matières premières

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

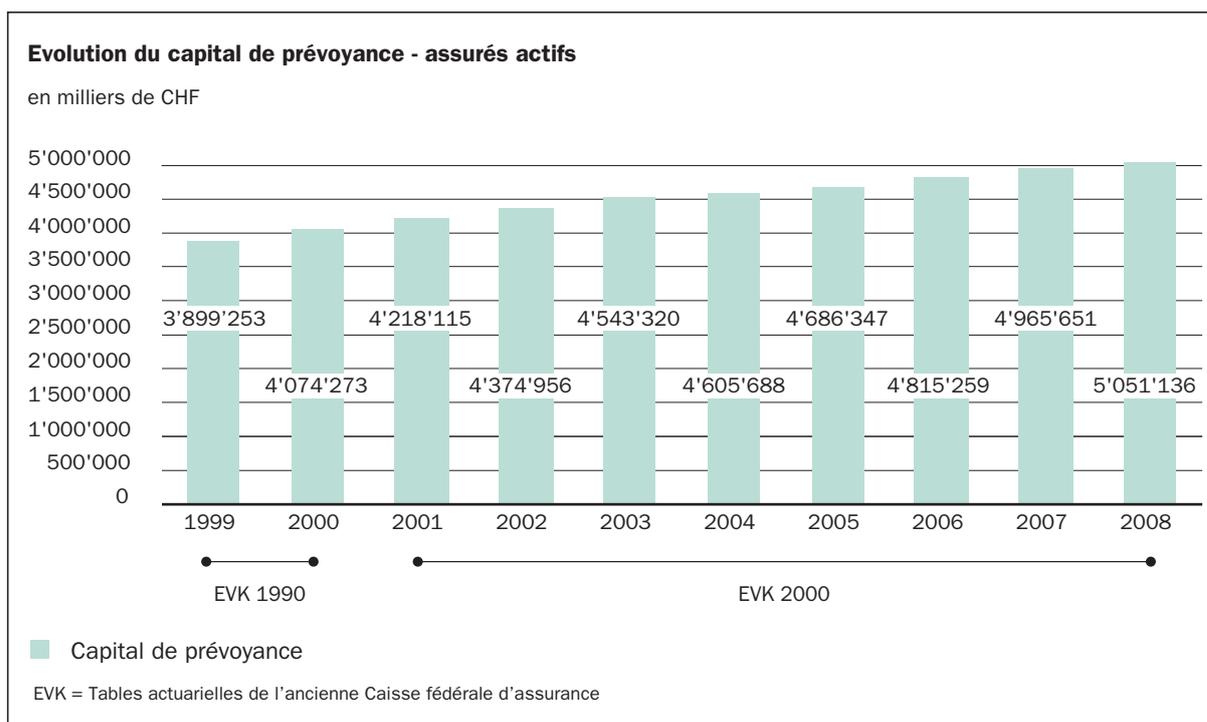
Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2007.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)



5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 1'782'555'531.08 (CHF 1'707'901'381.23 pour 2006).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4% (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1% afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Total des provisions techniques (100%)	286'121'641.00	260'296'855.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	169'381'979.00	143'557'193.00
Provision pour indexations futures (100%)	116'739'662.00	116'739'662.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5% des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2007, la provision atteint 3,5% des capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat (voir point 7.2.6 des annexes aux comptes). Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Provision pour indexations futures (100%)	116'739'662.00	116'739'662.00
Solde au 1 ^{er} janvier	116'739'662.00	128'028'923.00
Prélèvement de l'année	0.00	-56'442'645.00
Attribution de l'année	0.00	45'153'384.00

L'indexation octroyée en 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007 est de 1,25% des pensions.

Compte tenu du faible niveau de l'inflation constaté en 2006, le Conseil a renoncé en 2007 à indexer les rentes.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Jusqu'à la fin de l'exercice 2006, le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élevait à 2,5% de l'ensemble des capitaux de prévoyance de la CPEV.

Afin de tenir compte du fait que l'impact de l'évolution de l'espérance de vie et du changement de tables de mortalité est largement plus important pour les pensionnés que pour les assurés actifs, et afin d'anticiper le vieillissement des assurés de la CPEV, la méthode de calcul du montant cible de la provision a été modifiée dès l'exercice 2007. Le montant cible s'élève désormais à 5% des capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2007, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, se justifie comme il suit :

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100%)	10'176'852'626.00	9'830'901'762.60
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 36% en 2007, 37% en 2006)	-3'663'666'945.00	-3'637'433'652.00
Total des capitaux de prévoyance	6'513'185'681.00	6'193'468'110.60
Réserve de fluctuation de valeurs	1'061'420'873.12	1'036'172'923.61
Fonds libres	93'197'632.73	253'550'337.25
Fortune de prévoyance disponible	7'667'804'186.85	7'483'191'371.46
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	75.35%	76.12%

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1^{er} janvier 2004, le degré de couverture minimum était de 60%.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75% (art. 144k LCP).

Le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1%. Au 1^{er} janvier 2008, il s'élève à 64% (art. 144k LCP).

Degré de couverture minimum art. 144k LCP	64.00%	63.00%
--	---------------	---------------

5.9 Fonds libres

L'objectif du montant porté dans la rubrique des fonds libres est de couvrir les risques liés aux incertitudes législatives concernant les caisses de pensions de droit public.

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Fonds libres	93'197'632.73	253'550'337.25
Solde au 1 ^{er} janvier	253'550'337.25	233'912'714.61
Prélèvement de l'année	-160'352'704.52	0.00
Attribution de l'année	0.00	19'637'622.64

Les fonds libres au 31 décembre 2006 ont été suffisants pour absorber le déficit de l'exercice et cela malgré l'attribution à la réserve de fluctuation de valeurs pour maintenir cette dernière à l'objectif fixé.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Les Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements, compte tenu de l'application de l'art. 59 OPP2.

Par rapport à l'OPP2, au 31 décembre 2007, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit :

Répartition des placements selon l'OPP2										
en millions de CHF										
	Limites OPP2		Situation au 31.12.2007				Situation au 31.12.2006			
		%	CHF	%	%	CHF	%	%		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif			100	467.18	6.07		449.78	5.99		
Obligations et autres créances de débiteurs suisses			100	709.13	9.22		756.08	10.06		
Titres de gages immobiliers	100		75	730.63	9.50	41.1	714.42	9.51		42.6
Obligations de débiteurs étrangers en CHF		30	30	0.00	0.00		0.00	0.00	17	
Obligations de débiteurs étrangers			20	1'257.75	16.34	16.3	1'279.17	17.02		
Actions de sociétés étrangères		30							31	
Actions de sociétés suisses			25	1'091.01	14.18		1'049.53	13.97		
Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	70		30	1'086.93	14.13	28.3	1'054.80	14.04		28
Immobilier suisse			0	634.45	8.25	58.9	497.62	6.62		57.4
			50	1'717.71	22.31		1'712.54	22.79		
				7'694.80	100.00		7'513.94	100.00		

Le présent tableau ne suit pas la structure des placements figurant au bilan afin de tenir compte des limites spécifiques imposées par l'OPP2.

Placements collectifs

Un Fonds Institutionnel à compartiments multiples a été créé par Les Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Tous les titres sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par le consultant Coninco, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement des placements.
2. L'analyse performance – risque réalisée en décembre 2007 a déterminé, de manière concluante, que cette répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2007 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 6,91% et 13,82% (comme en 2006) de l'ensemble des placements.

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs		
Réserve de fluctuation de valeurs au 1^{er} janvier	1'036'172'923.61	973'497'613.01
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	25'247'949.51	62'675'310.60
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	1'061'420'873.12	1'036'172'923.61
	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Total des placements	7'680'324'696.95	7'497'633'311.22
1 écart-type	530'710'436.56	518'086'461.81
2 écarts-types	1'061'420'873.12	1'036'172'923.61

L'objectif de deux écarts-types de la réserve de fluctuation de valeurs est atteint.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actifs	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Placements	7'680'324'696.95	7'497'633'311.22
Liquidités	405'860'522.12	403'747'086.93
Créances à court terme	46'844'939.42	29'719'546.63
Les Retraites Populaires	8'857'011.64	1'100'575.09
Caisse intercommunale de pensions	559'157.41	189'808.66
Etat de Vaud	689'318.08	509'936.46
Hospices cantonaux	0.00	544'250.47
Administration fédérale des contributions	29'446'943.23	21'006'025.60
Annuités à percevoir	2'527'677.92	3'066'103.51
Chauffage	2'806'743.50	2'165'978.15
Loyers à recevoir	1'134'580.24	1'238'831.44
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	688'120.80	607'682.45
Administration cantonale des impôts	810'000.00	0.00
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	185'386.60	15'354.80
Correctif d'actif	-860'000.00	-725'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	709'133'119.72	756'080'003.36
Placements collectifs	625'626'703.22	640'780'084.26
Prêts aux corporations de droit public	83'424'714.50	115'218'217.10
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
Obligations de débiteurs étrangers	1'257'749'515.26	1'279'174'259.00
Placements collectifs	1'257'749'515.26	1'279'174'259.00
Actions de sociétés suisses	1'086'932'028.56	1'054'796'576.28
Actions non cotées	1'621'697.00	1'621'698.00
Placements collectifs	1'085'310'331.56	1'053'174'878.28
Actions de sociétés étrangères	1'091'010'125.80	1'049'531'754.45
Placements collectifs	1'091'010'125.80	1'049'531'754.45
Titres de gages immobiliers	730'634'005.05	714'421'281.80
Crédits de construction	19'013'029.50	14'576'883.05
Créances hypothécaires	684'915'635.55	673'692'078.75
Placements collectifs	27'016'340.00	26'463'320.00
Correctif d'actif	-311'000.00	-311'000.00
Immobilier suisse	1'717'710'212.92	1'712'541'801.71
Immobilier direct	1'705'651'803.90 *	1'709'422'449.17
Placements collectifs	13'050'000.00	3'441'000.00
Correctif d'actif	-991'590.98	-321'647.46
Placements alternatifs	489'917'550.99	381'793'940.54
Placements privés	144'532'677.11	115'827'059.52
Autres actifs	0.00	1.00

* L'entrée en jouissance de l'immeuble Préfaully 18-24 à Chavannes-près-Renens a eu lieu le 31 décembre 2007. Pour des raisons administratives, le transfert de propriété n'a été notarié qu'en date du 7 février 2008. Les revenus et les charges sur cet immeuble sont comptabilisés dès le 1^{er} janvier 2008 auprès de la CPEV.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères au 31.12.2007	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2007	Engagements en devises étrangères au 31.12.2006	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2006
Placements privés			175'574'446.22			146'919'524.26
a) en CHF			6'454'763.41			3'482'000.98
b) en SEK	3'291'876.00	0.18	576'633.31	6'000'000.00	0.18	1'070'319.60
c) en EUR	65'193'978.92	1.66	107'912'985.55	45'466'082.40	1.61	73'185'388.86
d) en USD	53'553'030.92	1.13	60'630'063.96	56'673'887.79	1.22	69'181'814.83

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

	31.12.2007	31.12.2006
	CHF	CHF
Engagements découlant des crédits de construction		
Limites des crédits de construction octroyés mais non encore utilisés	17'834'612.15	7'435'816.85

6.8 Explications du résultat net des placements

	2007 CHF	2006 CHF
Résultat net des placements	207'725'592.21	444'000'289.24
Liquidités	7'592'212.53	3'319'939.96
Produits	8'793'748.31	4'399'928.01
Charges	-1'201'535.78	-1'079'988.05
Créances à court terme	-282'000.03	-217'525.50
Produits	15'490.43	16'783.35
Frais	-162'490.46	-124'308.85
Variation du correctif d'actif	-135'000.00	-110'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	-1'119'884.07	7'775'681.84
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	16'716'803.25	18'519'847.60
Produits sur prêts aux corporations de droit public	4'039'292.40	4'893'591.75
Produits sur prêts divers	167'220.94	6'240.00
Frais sur obligations	-768'892.64	-936'644.12
Pertes sur obligations	-21'150'596.00	-14'553'492.19
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-118'916.22	-144'719.30
Frais sur prêts divers	-175.80	-175.80
Pertes sur prêts divers	-4'620.00	0.00
Pertes sur débiteurs	0.00	-8'966.10
Obligations de débiteurs étrangers	22'459'720.10	14'037'823.86
Intérêts	29'474'646.52	21'714'709.31
Gains	23'119'568.40	15'925'531.80
Frais	-1'843'485.56	-2'162'392.89
Pertes	-28'291'009.26	-21'440'024.36
Actions de sociétés suisses	1'070'515.09	172'323'307.88
Produits	15'086'385.50	11'686'208.25
Gains	42'560'135.75	162'058'454.42
Frais	-1'569'302.23	-1'421'354.79
Pertes	-55'006'703.93	0.00
Actions de sociétés étrangères	7'624'217.88	98'246'703.73
Produits	8'310'321.56	6'685'758.96
Gains	85'462'622.00	93'047'539.80
Frais	-1'628'174.78	-1'400'049.13
Pertes	-84'520'550.90	-86'545.90
Titres de gages immobiliers	21'071'517.50	20'488'912.68
Produits sur crédits de construction	595'933.25	460'141.00
Produits sur créances hypothécaires	21'687'539.35	21'386'590.75
Frais sur crédits de construction	-81'001.60	-34'613.50
Frais sur créances hypothécaires	-1'130'953.50	-1'144'885.57
Pertes sur créances hypothécaires	0.00	-203'320.00
Variation du correctif d'actif	0.00	25'000.00
Immobilier suisse	96'272'163.72	92'214'833.66
Produits sur immeubles	120'477'757.15	118'199'234.95
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	181'393.70	461'430.10
Gains	14'945'381.13	11'373'441.07
Entretien et autres charges	-30'336'551.99	-29'651'501.35
Frais de gestion	-8'325'872.75	-8'121'028.81
Variation du correctif d'actif	-669'943.52	-46'742.30
Placements alternatifs	23'501'732.33	21'612'319.97
Produits	1'787'098.94	843'690.73
Gains	23'365'248.42	21'892'034.11
Frais	-1'431'075.47	-1'123'404.87
Pertes	-219'539.56	0.00
Placements privés	23'261'460.51	13'734'949.16
Produits	9'890'959.62	732'671.08
Gains	21'941'277.49	16'354'904.88
Frais	-741'945.25	-676'792.08
Pertes	-7'828'831.35	-2'675'834.72
Matières premières	6'238'237.65	0.00
Produits	66'342.82	0.00
Gains	6'320'877.33	0.00
Frais	-148'982.50	0.00
Autres actifs	35'699.00	463'342.00
Gains	35'699.00	463'342.00

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyen investis.

Éléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2007			2006		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	393'970'630.35	7'310'212.50	1.86%	320'305'406.35	3'102'414.46	0.97%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	771'090'122.80	-1'119'884.07	-0.15%	780'871'377.20	7'775'681.84	1.00%
Obligations de débiteurs étrangers	1'270'870'150.00	22'459'720.10	1.77%	1'277'611'331.10	14'037'823.86	1.10%
Actions de sociétés suisses	1'048'190'866.15	1'070'515.09	0.10%	918'983'357.25	172'323'307.88	18.75%
Actions de sociétés étrangères	1'042'728'388.35	7'624'217.88	0.73%	966'984'947.50	98'246'703.73	10.16%
Titres de gages immobiliers	710'433'878.65	21'071'517.50	2.97%	716'877'454.15	20'488'912.68	2.86%
Immobilier suisse	1'711'986'185.30	96'272'163.72	5.62%	1'689'961'648.30	92'214'833.66	5.46%
Placements alternatifs	435'410'931.95	23'501'732.33	5.40%	340'302'177.80	21'612'319.97	6.35%
Placements privés	123'445'518.90	23'261'460.51	18.84%	91'863'466.90	13'734'949.16	14.95%
Matières premières	38'927'401.09	6'238'237.65	16.03%	0.00	0.00	0.00%
Autres actifs	0.55	35'699.00	NS *	18'517.50	463'342.00	NS *
Performance des placements	7'547'054'074.09	207'725'592.21	2.75%	7'103'779'684.05	444'000'289.24	6.25%

* NS = non significatif

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Actif		
Compte de régularisation actif	14'476'806.38	16'307'524.33
Intérêts courus	3'913'658.00	3'754'414.00
Autres comptes de régularisation	10'563'148.38 ¹⁾	12'553'110.33
Passif		
Prestations de libre passage et rentes	3'969'098.80	6'885'761.44
Prestations de libre passage	3'709'066.35	6'652'579.30
Rentes	260'032.45	233'182.14
Autres dettes	8'279'160.05	6'702'339.33
Hospices cantonaux	2'497'318.32	0.00
Fournisseurs	22'334.80	34'273.40
Administration fédérale des contributions	312'926.43	435'860.28
Gérances	56'632.55	0.00
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	140'774.55	135'099.15
Chauffage	1'692'118.60	1'315'919.25
Créanciers divers immobilier	874'994.80	1'286'200.25
Fonds de garantie	2'682'060.00	3'494'987.00
Compte de régularisation passif	5'622'510.95	7'708'919.59
Loyers perçus d'avance	3'743'198.35	3'244'650.09
Autres comptes de régularisation	1'879'312.60	4'464'269.50
Provisions non techniques	9'126'546.68	9'452'443.73
Fonds de prévoyance	8'596'146.68	8'957'443.73
Solde au 1 ^{er} janvier	8'957'443.73	9'295'823.00
Finances d'entrée	0.00	40.68 ²⁾
Prestations versées (voir point 7.3.1 de l'annexe)	-361'297.05	-338'419.95
Autres provisions	530'400.00	495'000.00

1) Le compte «Autres comptes de régularisation» comprend CHF 10'493'395.90 (2006, CHF 12'119'983.10) de cotisations à recevoir de l'employeur.

2) Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la révision de la LCP, la finance d'entrée a été supprimée. Ce montant concerne un arriéré.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits

	2007 CHF	2006 CHF
7.2.1 Cotisations des salariés	159'971'315.53	159'214'540.80
Article 12 LCP (8% et 9%)	158'615'707.53	157'868'817.70
Article 12 LCP (1% dès 2003)	55'012.12	59'979.16
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'300'497.43	1'285'704.94
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	98.45	39.00
7.2.2 Cotisations de l'employeur	159'971'315.53	159'214'540.80
Article 12 LCP (8% et 9%)	158'615'707.53	157'868'817.70
Article 12 LCP (1% dès 2003)	55'012.12	59'979.16
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'300'497.43	1'285'704.94
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	98.45	39.00
7.2.3 Cotisations supplémentaires des salariés	5'250'797.11	4'863'090.81
Article 26 LCP (1%)	0.00	55.60
Article 26 LCP (2%)	0.00	111.20
Article 26 LCP (8% et 6%)	979'604.12	843'262.18
Article 26 LCP (8% et 9%)	254.43	521.10
Article 26 LCP (16% et 18%)	4'082'852.62	3'824'847.13
Article 27 LCP (8% et 6%)	44'708.85	46'440.28
Article 27 LCP (8% et 9%)	7'880.15	4'557.04
Article 27 LCP (16% et 18%)	135'496.94	143'296.28
7.2.4 Finances d'entrée	0.00	40.68
7.2.5 Cotisations supplémentaires de l'employeur	107'061'275.03	106'604'629.07
Article 13 LCP (8% et 6%)	105'743'805.02	105'245'998.70
Article 13 LCP (1% dès 2003)	55'012.12	59'979.16
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 6%)	866'998.28	857'136.63
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	98.45	39.00
Article 26 LCP (8% et 9%)	254.43	521.10
Article 26 LCP (16% et 15%) employeur	381'516.36	432'034.26
Article 27 LCP (8% et 9%)	7'880.15	4'557.04
Article 27 LCP (16% et 15%) employeur	5'710.22	4'363.18
Récapitulation des cotisations		
Salariés	165'222'112.64	164'077'672.29
Employeur	267'032'590.56	265'819'169.87
Somme des salaires cotisants	1'805'883'438	1'796'493'127
Plan de base 24%	1'800'372'381	1'790'485'751
Plan risques 3%	5'511'057	6'007'376

Produits (suite)

	2007	2006
	CHF	CHF
7.2.6 Primes uniques et rachats	15'258'238.94	19'998'780.55
Rachats volontaires des assurés	15'087'381.54	19'259'121.55
Participation de l'Etat	170'857.40	239'659.00
Versement de l'Etat	0.00 ¹⁾	500'000.00

1) Versement de l'Etat à la suite des mesures structurelles prises par la CPEV selon art. 3 LCP

Echéancier des versements de l'Etat

2006	500'000.00 CHF	2014	6'800'000.00 CHF
2007	0.00 CHF	2015	6'700'000.00 CHF
2008	1'700'000.00 CHF	2016	6'800'000.00 CHF
2009	3'700'000.00 CHF	2017	6'600'000.00 CHF
2010	5'200'000.00 CHF	2018	6'600'000.00 CHF
2011	6'000'000.00 CHF	2019	6'400'000.00 CHF
2012	6'500'000.00 CHF	2020	6'300'000.00 CHF
2013	6'700'000.00 CHF		

7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges

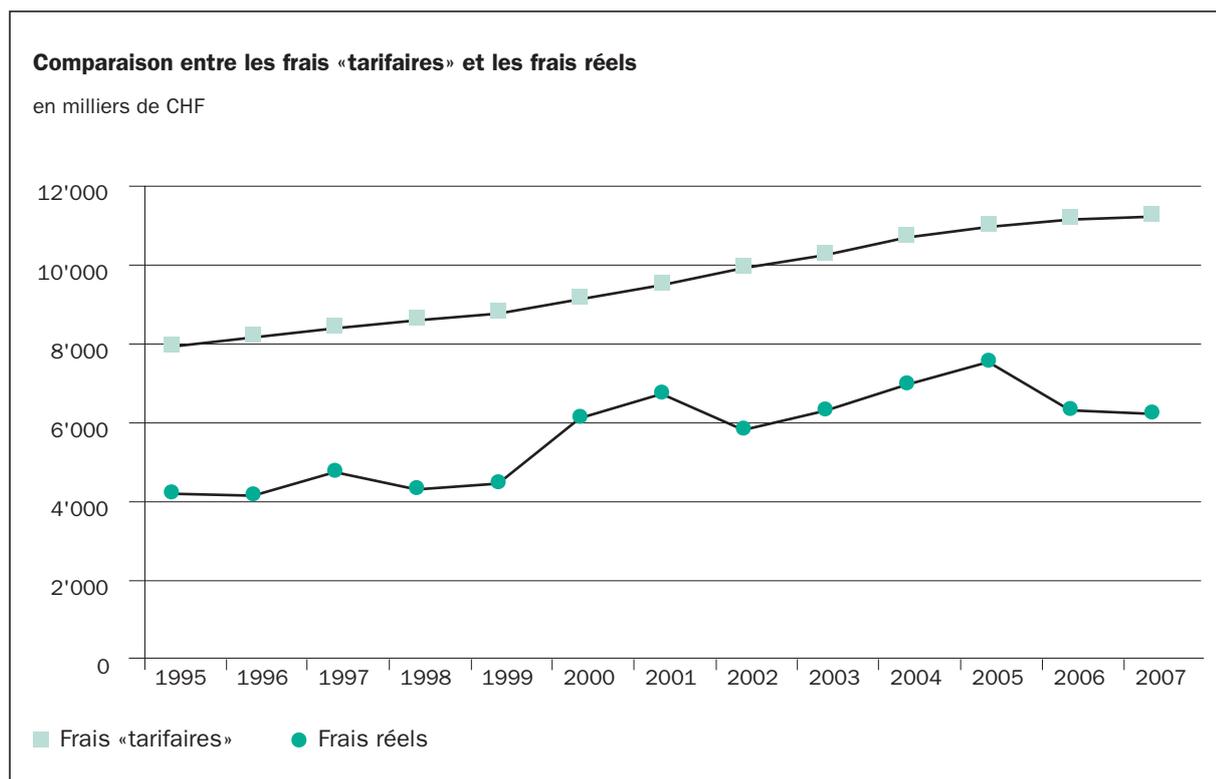
	2007	2006
	CHF	CHF
7.3.1 Prestations extra-réglementaires	361'297.05	338'419.95
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies	276'675.00	290'770.00
Prestations uniques	55'122.05	17'149.95
Allocations de Noël	29'500.00	30'500.00
7.3.2 Prestations de sortie	113'687'512.75	127'761'891.45
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
– En 2007, 1'850 assurés (1'781 en 2006) ont démissionné sans avoir droit à une pension	79'141'677.80	76'629'089.25
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
– En 2007, 333 (469 en 2006) pour l'accession à la propriété	28'651'505.10	42'938'415.05
– En 2007, 80 (90 en 2006) suite à un divorce	5'894'329.85	8'194'387.15
7.3.3 Frais d'administration	6'251'732.51	6'341'660.16
Charges Conseil d'administration + Assemblée des délégués	278'132.56	300'174.34
Frais d'examens médicaux	200'518.40	30'997.43
Expertises – travaux techniques - divers	148'072.05	154'918.99
Frais de gestion des dossiers	5'625'009.50 ¹⁾	5'855'569.40
1) (Effectifs au 1 ^{er} janvier + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 161.50 pour 2007 comme pour 2006)	7'454'209.50	7'254'369.40
Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 24,54% (19,28% en 2006) des frais par dossiers], dite restitution a été affectée en diminution des frais d'administration	-1'829'200.00	-1'398'800.00

Suivi des frais d'administration

	2007 CHF	2006 CHF
Salaires cotisants (plan de base)	1'800'372'381	1'790'485'751
Pensions en cours	425'206'064	401'404'807
Frais tarifaires	11'453'550	11'175'991
0,4% des salaires cotisants	7'201'490	7'161'943
1,0% des pensions en cours	4'252'061	4'014'048
Frais d'administration	6'251'733	6'341'660
Effectifs des membres actifs et pensionnés	40'645	39'625
Frais d'administration par membre actif/pensionné	153.81	160.04

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4% des salaires cotisants des actifs + 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Le graphique qui suit permet de constater que les frais d'administration payés par la CPEV sont inférieurs aux frais tarifaires maximums déterminés par l'expert.



7.4 Supplément temporaire

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1% des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1% pour le coût du supplément temporaire :

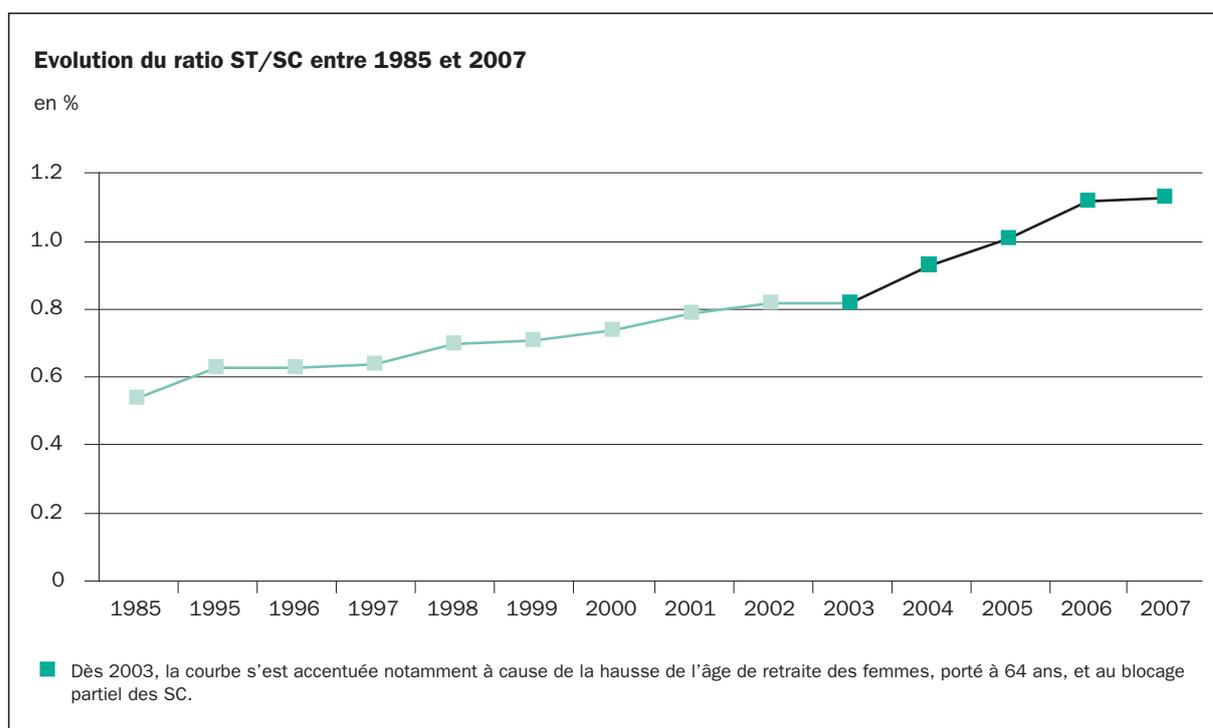
- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et/ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

Par ailleurs, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

La limite de 1% est dépassée

Le ratio des suppléments temporaires versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants a passablement augmenté durant les onze dernières années (1997 à 2007). La limite de 1% fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

	2007 CHF	2006 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	1'800'372'381	1'790'485'751
Suppléments temporaires versés (ST)	20'374'055	20'082'671
Ratio en % (ST/ SC)	1.13%	1.12%



Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS, rapport qui devrait ainsi passer de 125% en 2006 à 90% en 2010 (pour les futurs pensionnés). En 2007, ce rapport a été réduit à 120%. Les réductions ultérieures feront l'objet de décisions annuelles après analyse de l'évolution des coûts et des tendances démographiques.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2006 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75% en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1^{er} janvier 2004, le degré de couverture minimum est fixé à 60%. Il augmente ensuite par paliers annuels de 1%.

Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, le législateur a introduit des mesures dites « structurelles ». La modification de loi a été votée et acceptée par le Grand Conseil le 4 octobre 2005.

L'entrée en vigueur de ces mesures a pris effet au 1^{er} janvier 2006.

Les principales mesures prises sont les suivantes :

- augmentation de la durée de cotisations
- augmentation de la déduction de coordination
- abattement de l'indexation des pensionnés
- élévation de l'âge minimum de la retraite pour certaines catégories de personnel.

Ces mesures devraient déployer leurs effets progressivement.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'un immeuble propriété de celle-ci sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV - procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Rapport de l'organe de contrôle



BDO Visura
Révision

1002 Lausanne, Place Pépinet 1
Tél : 021 / 321.60.00 Fax : 021 / 321.60.10
<http://www.bdo.ch>

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

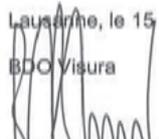
Ainsi qu'il ressort de la remarque figurant au pied du tableau 6.4 de l'annexe aux comptes, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a enregistré, au 31 décembre 2007, un bien-fonds dans la rubrique "Immobilier Suisse" alors que la publication de cette acquisition au journal du Registre foncier n'est intervenue que le 11 mars 2008 et que la Caisse n'est pas inscrite au Registre foncier en qualité de propriétaire à ce jour.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles, à l'exception de l'élément présenté au paragraphe précédent.

En dépit de cette réserve, nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 15 avril 2008

BDO Visura


René-Marc Blaser

Expert comptable diplômé



Jean-Frédéric Braillard

Expert comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe)

Membre de la Chambre  fiduciaire

Inventaire

Liste des immeubles par districts vaudois et autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

Broye – Vully

Moudon

Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15
E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

Gros-de-Vaud

Échallens

Couronne 6-8

Étagnières

Crêts 4

Jura – Nord vaudois

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Haldimand 19 B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32

Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12
Derrière-la-Ville 14
Derrière-le-Château 3-5
Derrière-le-Château 7-9
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugettas 11
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Épalinges

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vaugueny 2-8, Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12
Collonges 12 bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3
Dent-d'Oche 5-7
Devin 3
Echallens 68
Entrebois 2
E.-Rambert 24
Furet 6-8
Gottettaz 14
Gottettaz 16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34, Marc-Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28

Montolieu 90-92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14-18, Crêtes 7,
Traversière 1
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40
Riant-Mont 10
Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17 (participation)
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffy 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16

Lavaux – Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
Fontaine 3
Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
Fontanettaz 33
Forêt 39
Forêt 41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

Liste des immeubles par districts vaudois et autres cantons (suite)

Morges

Aubonne

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière

En Fagne

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11 B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogeaz 9-11
Warnery 6-6 bis

Préverenges

Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6 A
Saux 6 B

Nyon

Gland

Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-22B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest Lausannois

Bussigny-près-Lausanne

Alpes 23-31
Industrie 12-16, Cigogne 2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8/Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Écublens

Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Croset 17 E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

Riviera – Pays-d'Enhaut

Blonay

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61 A-B/Nestlé
28-30 (participation)
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9 A-B-C-D / 21 A-B-
C-D/Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-Guisan
39-41-43

Autres cantons

Fribourg

Avry-sur-Matran
– Impasse des Agges
12-14-16-18

Marly

– Union 2

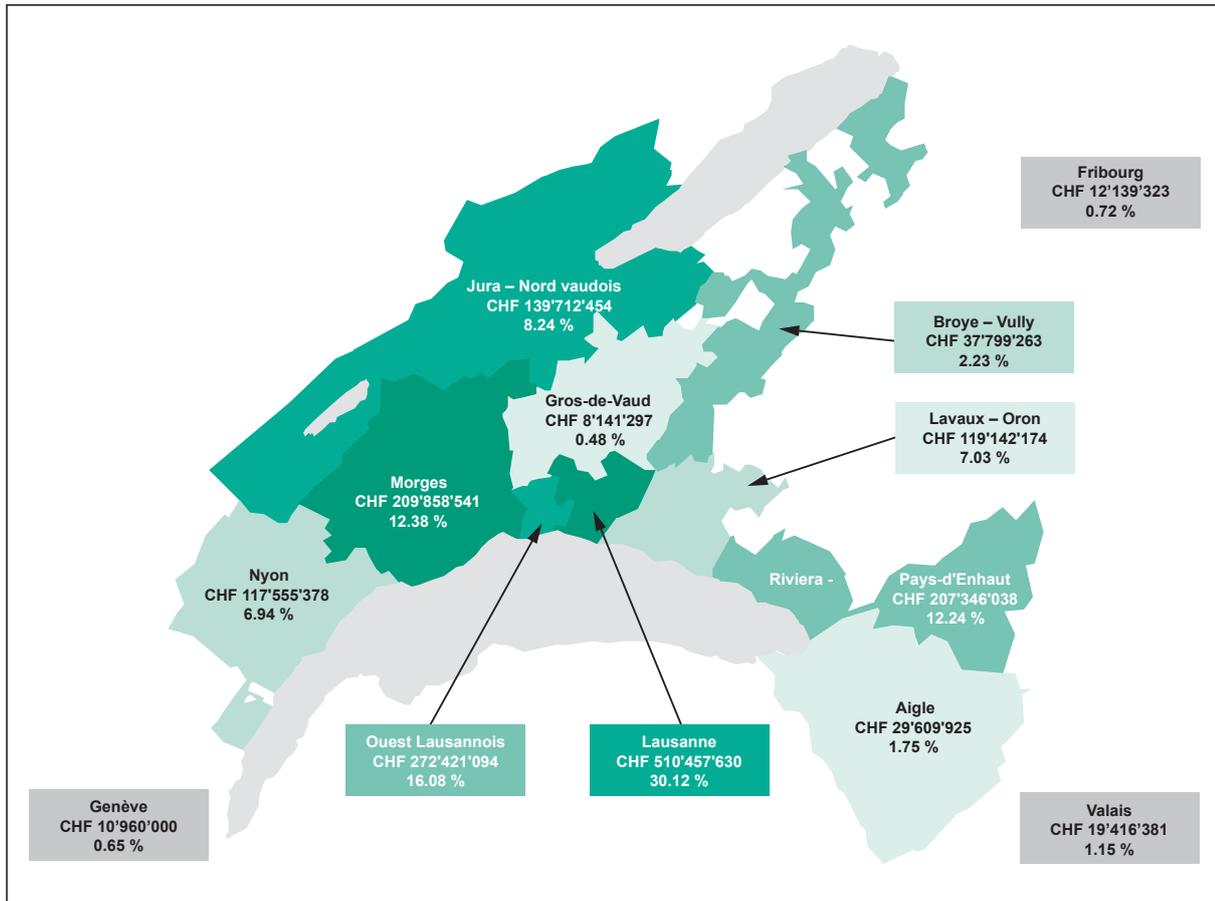
Genève

Genève
– World Trade Center
(participation)

Valais

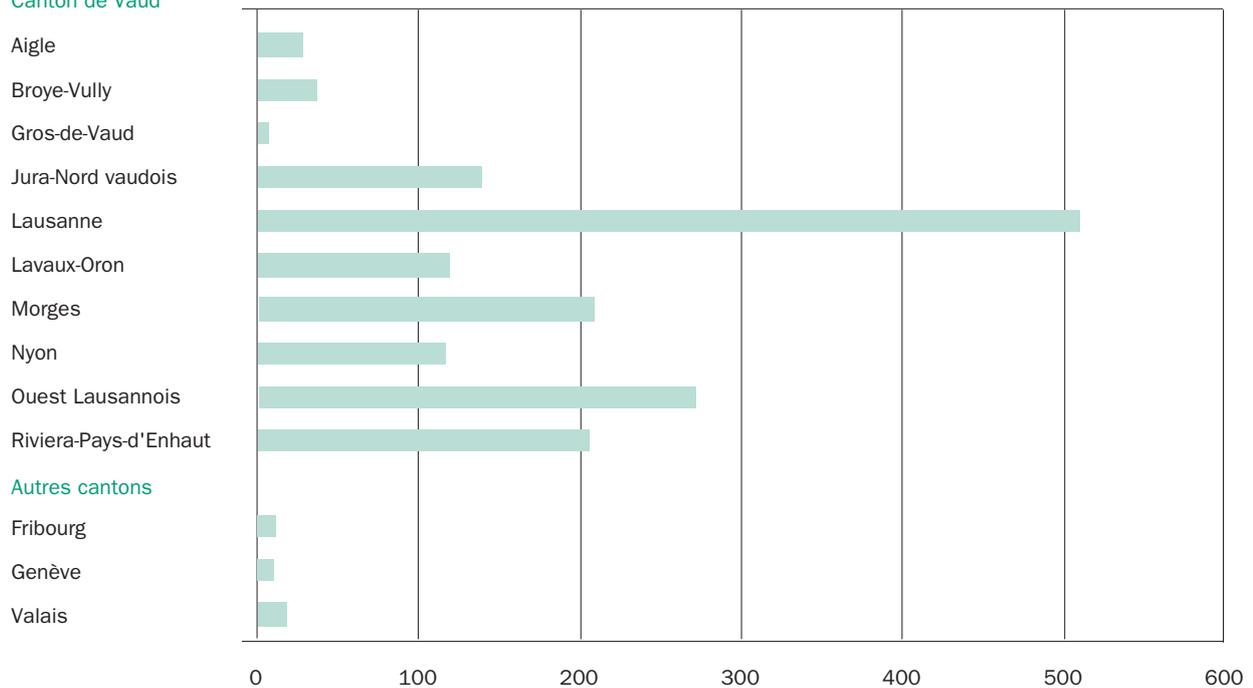
Martigny
– Finettes 32
– Finettes 36

Valeurs des immeubles au bilan par districts vaudois et autres cantons



Canton de Vaud

en millions de CHF



Appendices

Âge des assurés du plan de base au 1^{er} janvier 2008 - appendice A



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
- de 25 ans	153	487	640
25-29	761	1'983	2'744
30-34	1'233	2'392	3'625
35-39	1'461	2'290	3'751
40-44	1'718	2'446	4'164
45-49	1'779	2'590	4'369
50-54	1'722	2'404	4'126
55-59	1'380	1'836	3'216
60-64	580	721	1'301
65 et plus	7	4	11
Total	10'794	17'153	27'947
Âge moyen*	44.09	42.08	43.06
01.01.2007	44.08	42.07	43.05

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1^{er} janvier 2008 - appendice B

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et +	Effectif total	Age moyen*
Gardiens-geôliers	H	1	9	44	68	64	36	23	18	5		268	41.10
	F		8	2	7	4	4	6	1			32	39.08
Infirmiers	H	17	104	127	82	87	71	44	45	5		582	39.01
	F	115	511	476	317	383	361	298	227	86		2'774	40.01
Éducateurs	H			2	2	4	3	2	2	2		17	47.02
	F	5	31	35	23	22	25	24	20	4		189	40.10
Enseignants primaires	H	10	103	177	129	140	160	280	130	17		1'146	43.11
	F	128	619	678	529	551	753	813	510	122	1	4'704	42.07
Gendarmes	H	22	77	99	91	85	106	73	31			584	40.02
	F	8	17	14	4	1						44	29.04
Police de sûreté	H	5	13	20	31	47	46	36	12			210	43.01
	F	1	12	13	6	3		1				36	32.09
Professeurs-assistants	H			7	14	25	19	15	4	9	1	94	46.05
	F			4	5	11	4	6		4		34	45.02
Personnel administratif	H	64	238	344	453	561	572	527	513	246	3	3'521	45.04
	F	165	513	680	858	856	787	725	621	315	2	5'522	43.04
Enseignants professionnels	H		80	117	147	177	156	156	130	67		1'030	44.10
	F	2	61	89	80	94	103	79	66	28		602	43.05
Enseignants secondaires	H	8	59	161	208	225	249	227	200	68		1'405	45.05
	F	11	76	223	239	251	265	234	210	66		1'575	44.06
Pasteurs	H		3	9	16	15	41	44	35	14		177	49.07
	F		2	6	7	20	22	20	13	6		96	47.07
Cantonniers	H		8	12	31	44	45	44	41	20		245	47.08
	F	1										1	24.01
Ouvriers	H	20	47	93	162	206	226	202	167	87		1'210	46.03
	F	26	67	103	147	179	179	132	102	59	1	995	44.01
Personnel de laboratoire	H	6	20	18	11	11	13	23	8	1		111	40.04
	F	25	66	65	61	65	76	56	54	24		492	42.00
Préfets, présidents de tribunaux	H			1	2	4	6	3	11	5		32	52.10
	F			1	3	3	5	4	4	5		25	50.03
Professeurs à l'Université	H			2	14	23	30	23	33	34	3	162	51.09
	F			3	4	3	6	6	8	2		32	48.03
Effectif par sexe	H	153	761	1'233	1'461	1'718	1'779	1'722	1'380	580	7	10'794	44.09
	F	487	1'983	2'392	2'290	2'446	2'590	2'404	1'836	721	4	17'153	42.08
Effectif global :		640	2'744	3'625	3'751	4'164	4'369	4'126	3'216	1'301	11	27'947	43.06

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1^{er} janvier 2008 - appendice C

			Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Gardiens- geôliers	:	H	268	41.10	99.93	267.8
		F	32	39.08	97.81	31.3
Infirmiers	:	H	582	39.01	95.69	556.9
		F	2'774	40.01	83.29	2'310.6
Éducateurs	:	H	17	47.02	85.89	14.6
		F	189	40.10	66.05	124.8
Enseignants primaires	:	H	1'146	43.11	93.10	1'066.9
		F	4'704	42.07	76.60	3'603.3
Gendarmes	:	H	584	40.02	100.00	584.0
		F	44	29.04	94.31	41.5
Police de sûreté	:	H	210	43.01	99.98	210.0
		F	36	32.09	92.50	33.3
Professeurs- assistants	:	H	94	46.05	86.82	81.6
		F	34	45.02	92.06	31.3
Personnel administratif	:	H	3'521	45.04	93.28	3'284.4
		F	5'522	43.04	78.56	4'338.2
Enseignants professionnels	:	H	1'030	44.10	85.92	885.0
		F	602	43.05	74.04	445.7
Enseignants secondaires	:	H	1'405	45.05	92.30	1'296.8
		F	1'575	44.06	76.87	1'210.8
Pasteurs	:	H	177	49.07	95.14	168.4
		F	96	47.07	72.92	70.0
Cantonniers	:	H	245	47.08	99.96	244.9
		F	1	24.01	100.00	1.0
Ouvriers	:	H	1'210	46.03	97.01	1'173.8
		F	995	44.01	75.90	755.2
Personnel de laboratoire	:	H	111	40.04	97.20	107.9
		F	492	42.00	82.09	403.9
Préfets, présidents de tribunaux	:	H	32	52.10	96.88	31.0
		F	25	50.03	83.80	21.0
Professeurs à l'Université	:	H	162	51.09	90.79	147.1
		F	32	48.03	82.63	26.4
Effectif par sexe	:	H	10'794	44.09	93.77	10'121.2
		F	17'153	42.08	78.40	13'448.2
Effectif global :			27'947	43.06	84.34	23'569.4
01.01.2007			27'399	43.05	84.50	23'152.6

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris) - appendice D

Entrée dans la CPEV à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
- de 20 ans	577	1'090	1'667
20	305	697	1'002
21	330	644	974
22	1'121	1'543	2'664
23	734	1'222	1'956
24	602	1'087	1'689
25	616	782	1'398
26	556	754	1'310
27	625	687	1'312
28	590	657	1'247
29	428	587	1'015
30	436	550	986
31	412	522	934
32	358	508	866
33	360	474	834
34	326	476	802
35	308	447	755
36	284	434	718
37	224	401	625
38	220	392	612
39	155	388	543
40	168	353	521
41	124	317	441
42	122	296	418
43	129	283	412
44	93	249	342
45	78	188	266
46	78	186	264
47	73	171	244
48	47	133	180
49	62	130	192
50	42	97	139
51	34	92	126
52	22	64	86
53	24	50	74
54	22	33	55
55	12	38	50
56	20	36	56
57	17	29	46
58	10	24	34
59	17	9	26
60	10	17	27
61	8	6	14
62	9	7	16
63	3	2	5
64	3	1	4
Total	10'794	17'153	27'947
Âge moyen à l'entrée *	29.08	30.05	30.02
2006	29.07	30.04	30.00

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Âge de la retraite - appendice E

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2008, l'âge minimum prévisible de la retraite des 27'947 assurés du plan de base est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	418	179	597
58 ans	456	1'636	2'092
59 ans	156	468	624
60 ans	1'730	2'335	4'065
61 ans	639	1'182	1'821
62 ans	7'389	11'350	18'739
63 ans	3	2	5
64 ans	3	1	4
Total	10'794	17'153	27'947
Âge moyen de la retraite *	61.03	61.02	61.03
<i>01.01.2007</i>	61.03	61.02	61.02

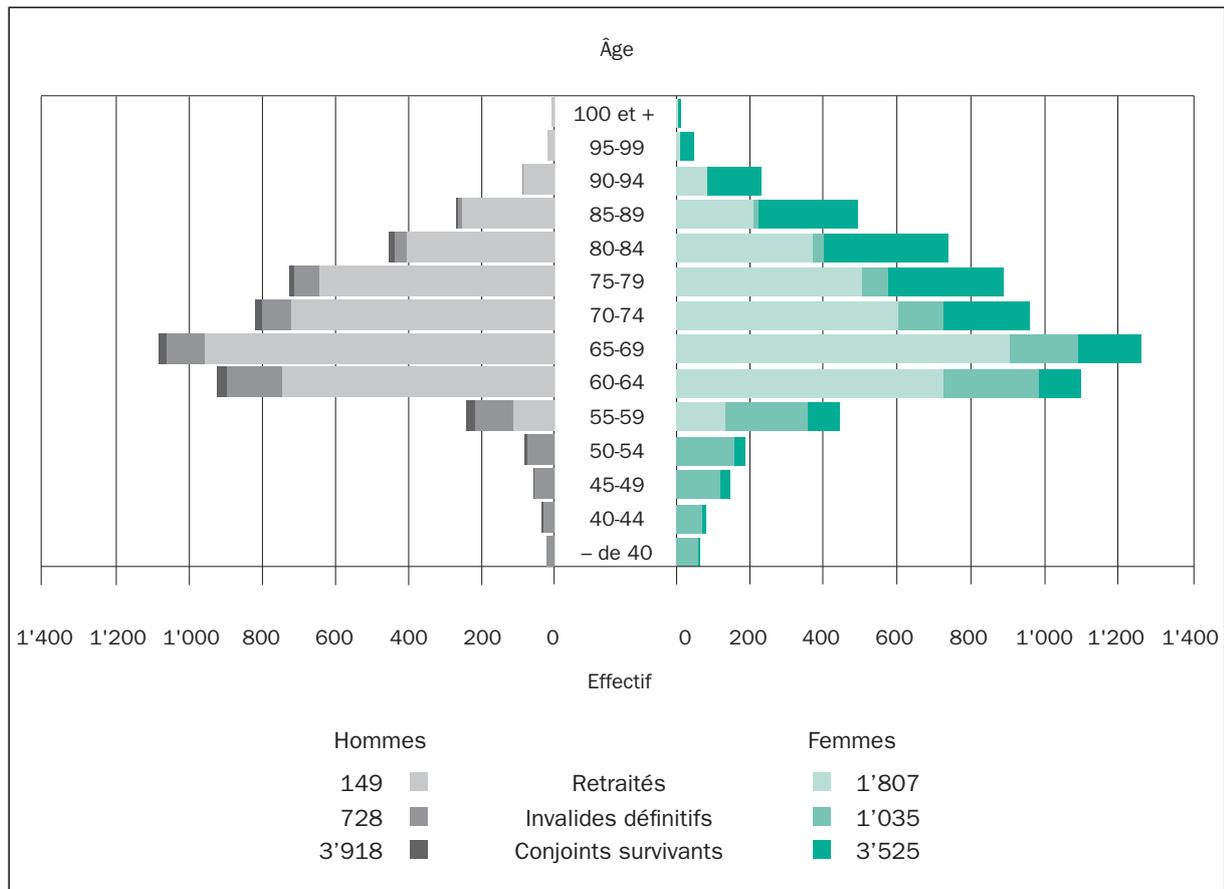
b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2007, 613 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	2	1	3
56 ans	2	-	2
57 ans	38	42	80
58 ans	13	17	30
59 ans	10	22	32
60 ans	64	66	130
61 ans	20	21	41
62 ans	54	48	102
63 ans	28	19	47
64 ans	18	55	73
65 ans	37	20	57
66 ans	8	5	13
67 ans	1	-	1
68 ans	1	-	1
70 ans	1	-	1
Total	297	316	613
Âge moyen de la retraite *	61.03	61.00	61.01
<i>En 2006, 520 retraites</i>	61.06	61.03	61.04

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Âge des pensionnés au 1^{er} janvier 2008 - appendice F



Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoint(s) survivant(s)		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- de 40 ans	-	-	21	56	1	7	85
40-44	-	-	29	66	7	12	114
45-49	-	-	50	116	4	27	197
50-54	-	-	69	153	11	35	268
55-59	109	130	104	224	23	86	676
60-64	742	724	151	258	26	116	2'017
65-69	954	901	106	187	24	170	2'342
70-74	718	600	82	125	20	234	1'779
75-79	639	501	69	72	16	315	1'612
80-84	401	370	34	31	14	339	1'189
85-89	251	207	10	12	2	271	753
90-94	83	82	3	4	1	149	322
95-99	17	8	-	1	-	39	65
100 et +	4	2	-	-	-	7	13
Total	3'918	3'525	728	1'305	149	1'807	11'432
Âge moyen*	71.10	71.03	62.06	59.01	65.00	76.04	70.04
01.01.07	71.11	71.05	62.01	59.05	64.07	76.03	70.03

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2008 - appendice G

Pensions mensuelles

01.01.07	01.01.08		Base en CHF	Allocation en CHF	Total en CHF
1'993	2'033	pensions d'invalidité définitive	3'673'512.15	327'998.65	4'001'510.80
35	51	pensions d'invalidité temporaire	100'037.45	497.05	100'534.50
7'056	7'443	pensions de retraite	24'055'872.95	1'962'359.80	26'018'232.75
1'917	1'956	pensions de conjoint survivant	2'882'184.40	861'535.95	3'743'720.35
1'040	1'057	pensions d'enfant	605'052.05	18'525.20	623'577.25
12'041	12'540	pensions	31'316'659.00	3'170'916.65	34'487'575.65

Suppléments temporaires

339	346	suppléments « invalidité définitive »			158'642.05
34	53	suppléments « invalidité temporaire »			32'021.15
1'396	1'528	suppléments « retraite »			1'670'354.75
1'769	1'927	suppléments			1'861'017.95

Avances AVS

397	436	avances en cours de paiement			308'011.70
481	620	avances en cours de remboursement			235'344.40

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1^{er} janvier 2008 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

- au taux de 0,0 % : **7'332'467'971.00 CHF**
- au taux de 4,0 % : **4'839'485'114.00 CHF**

Contact et information

Coordonnées de la CPEV

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 24 43
Fax: 021 348 24 99
info@cpev.ch



N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 11, 4^e étage, ouverte du lundi au vendredi de 8h à 11h45, et de 13h30 à 16h30.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse <http://www.cpev.ch>. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé-e de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

Coordonnées de la gérante

La CPEV est gérée par Les Retraites Populaires – Services aux Institutionnels, qui sont certifiées ISO 9001:2000.

Les Retraites Populaires
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
<http://www.lesrp.ch>
info@lesrp.ch



cpev

www.cpev.ch

